**Parlement européen**
2024-2029

*Commission des affaires étrangères*

**2024/2081(INI)**

7.11.2024

# AMENDEMENTS
# 321 - 577

**Projet de rapport**
**Isabel Wiseler-Lima**
(PE763.138v01-00)

Les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière – rapport annuel 2024
(2024/2081(INI))

**Amendement 321**
**Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées; | 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales***, et demande que des progrès soient accomplis pour que l'Union dispose d'un siège au sein des organisations internationales, y compris au Conseil de sécurité des Nations unies***; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées; |

Or. en

**Amendement 322**
**Loucas Fourlas**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées; | 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral***; souligne que le territoire de l'Union fait toujours l'objet d'une occupation illégale, ce qui a des conséquences catastrophiques sur les droits de l'homme***; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées; |

Or. en

**Amendement 323**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 17. réaffirme que la promotion du | 17. réaffirme que la promotion du |

| | |
|---|---|
| respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées; | respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales***, et qu'ils fassent preuve de la plus grande fermeté, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme***; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées; |

Or. en

**Amendement 324**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses | 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses |

organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; ***réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales;*** invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées;

organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées;

Or. en

**Amendement 325**
**Alice Teodorescu Måwe**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; ***demande à*** l'Union et ***à*** ses États membres ***de poursuivre*** leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est | 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; ***fait observer que*** l'Union et ses États membres ***poursuivent*** leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est |

indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées;

indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; ***affirme une nouvelle fois que des réformes sont nécessaires aux Nations unies et dans plusieurs de ses organes;*** invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées;

Or. sv

**Amendement 326**
**Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources | 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies ***et l'ensemble de ses agences***; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient |

appropriées;

disposer de ressources appropriées;

Or. en

**Amendement 327**
**Hana Jalloul Muro**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par ***les*** Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées; | 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes ***et agences***, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par ***le système des*** Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées; |

Or. en

**Amendement 328**
**Sebastian Tynkkynen**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées; | *(Ne concerne pas la version française.)* |

Or. fi

**Amendement 329**
**Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle | 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle |

| | |
|---|---|
| particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien ***politique et financier*** au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées; | particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées; |

Or. en

**Amendement 330**
**Arkadiusz Mularczyk**
au nom du groupe ECR

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses | 17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses |

| | |
|---|---|
| États membres de poursuivre leur soutien ***politique et financier*** au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées; | États membres de poursuivre leur soutien au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées; |

Or. en

**Amendement 331**
**Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 bis. rejette la proposition visant à accorder à l'Union un siège permanent dans toutes les enceintes multilatérales, car cela contribuerait à l'érosion de la souveraineté nationale et limiterait la capacité des États membres à agir conformément à leurs intérêts nationaux; souligne que le fait de conférer à l'Union des attributs d'État déguisés constitue une menace directe pour la souveraineté nationale des États membres et représente un pas de plus vers la fédéralisation; souligne que, conformément à l'article 24, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne (traité UE), complété par les déclarations pertinentes de la conférence intergouvernementale de 2007, les dispositions relatives à la politique étrangère et de sécurité commune ne permettent pas à l'Union d'empiéter sur les compétences des États membres en matière de politique étrangère; ceci inclut le rôle du haut représentant et du Service européen pour l'action extérieure, qui ne*** |

***devrait pas influer sur la base juridique, les responsabilités ni les compétences existantes des États membres en matière d'élaboration et de conduite de leur politique étrangère, de gestion de leurs services diplomatiques nationaux, de maintien des relations avec les pays tiers ou de participation à des organisations internationales, y compris l'appartenance au Conseil de sécurité des Nations unies;***

Or. en

**Amendement 332**
**Nacho Sánchez Amor, Francisco Assis**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 bis. souligne que l'ordre multilatéral actuel doit pleinement intégrer dans son architecture les nouveaux acteurs mondiaux, en particulier ceux qui empruntent la voie de la démocratie et de la défense des droits de l'homme; demande à l'Union et à ses États membres d'assurer un siège distinct et permanent pour l'Union dans les enceintes multilatérales, y compris le Conseil de sécurité de l'ONU; souligne qu'il est nécessaire pour l'Union et ses États membres d'agir d'une seule voix et effectivement pour aborder les enjeux mondiaux en matière de droits de l'homme et de démocratie dans les enceintes multilatérales;*** |

Or. en

**Amendement 333**
**Miriam Lexmann**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 bis. déplore le parti pris anti-israélien des Nations unies, en particulier au sein du Conseil des droits de l'homme, et appelle de ses vœux la réforme des critères d'adhésion à ce Conseil de sorte que l'Iran et d'autres régimes autoritaires et totalitaires n'en abusent plus;*** |

Or. en

**Amendement 334**
**Sebastian Tynkkynen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 bis. est profondément préoccupé par les liens des employés de l'UNRWA, organisation qui dépend des Nations unies, avec le terrorisme; invite instamment l'Union européenne et ses États membres à cesser de financer des organisations qui soutiennent le terrorisme ou y participent d'une manière ou d'une autre;*** |

Or. fi

**Amendement 335**
**Sebastian Tynkkynen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 ter. condamne fermement la participation d'António Guterres, secrétaire général de l'Organisation des*** |

***Nations unies, au seizième sommet des BRICS, organisé par Vladimir Poutine en Russie; considère que la participation du secrétaire général à ce sommet affaiblit nettement la crédibilité des Nations unies en tant qu'organisation agissant en faveur de la paix mondiale; souligne que la visite de M. Guterres donne l'impression de légitimer le gouvernement criminel de Vladimir Poutine, qui a fait de cette visite une victoire pour sa propagande;***

Or. fi

**Amendement 336**
**Nacho Sánchez Amor, Francisco Assis**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 ter. déplore l'utilisation dévoyée des associations d'enceintes multilatérales par un certain nombre de pays tiers, et en particulier par des régimes autoritaires et totalitaires, tels que, dans certains cas, des groupes d'amitié particuliers au sein des Nations unies, pour promouvoir un programme qui remet en cause les droits de l'homme et l'ordre mondial multilatéral et fondé sur des règles; invite l'Union à élaborer une stratégie solide avec les pays partageant les mêmes valeurs afin de contenir cette situation et d'envoyer un message uni et fort de soutien à ces associations lorsqu'elles sont attaquées ou menacées;*** |

Or. en

**Amendement 337**
**Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Pierre-Romain Thionnet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 17 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***17 ter. souligne que la France, en tant que seul État membre de l'Union disposant d'un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies, assure déjà une représentation européenne; par conséquent, l'attribution d'un siège à l'Union n'est pas nécessaire et constituerait un acte de sabotage à l'encontre de la souveraineté et des intérêts nationaux de la France; met en garde contre le fait qu'une telle démarche élèverait l'Union au rang d'État, ce qui porterait atteinte à la souveraineté des États membres et favoriserait la fédéralisation, et constituerait une violation de l'article 24, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne;*** |

Or. en

**Amendement 338**
**András László**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 18**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***18. se dit très préoccupé par les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'ordre mondial fondé sur des règles par des régimes autoritaires, qui, notamment, sapent le bon fonctionnement des organes des Nations unies en utilisant abusivement leur pouvoir de veto au Conseil de sécurité des Nations unies; souligne que la diminution de l'efficacité de ces organes entraîne des coûts réels en termes de conflits, de pertes humaines et de souffrances, et affaiblit gravement la capacité générale des pays à affronter les*** | ***supprimé*** |

***difficultés qui se présentent au niveau mondial; invite les États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à redoubler d'efforts pour inverser cette tendance;***

Or. en

**Amendement 339**
**Tomasz Froelich**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 18**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 18. se dit très préoccupé par ***les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'ordre mondial fondé sur des règles par des régimes autoritaires, qui, notamment, sapent le bon fonctionnement des organes des Nations unies en utilisant abusivement leur pouvoir de veto au Conseil de sécurité des Nations unies; souligne que la diminution de l'efficacité de ces organes entraîne des coûts réels en termes de conflits, de pertes humaines et de souffrances, et affaiblit gravement la capacité générale des pays à affronter les difficultés qui se présentent au niveau mondial; invite les États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à redoubler d'efforts pour inverser cette tendance***; | 18. ***fait observer que, d'après les tendances actuelles, les États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) remettent de plus en plus en question la valeur ajoutée des opérations de maintien de la paix de l'ONU; se dit préoccupé par le manque d'impartialité, d'objectivité et de non-sélectivité des mécanismes des Nations unies en matière de droits de l'homme et des comités des droits de l'homme;*** se dit très préoccupé par ***l'ingérence de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale dans les compétences des États contractants; se dit très préoccupé par l'incidence des propositions des Nations unies dans le cadre des principes mondiaux pour l'intégrité de la formation et du pacte pour l'avenir sur la liberté d'expression***; |

Or. de

**Amendement 340**
**Hana Jalloul Muro**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 18**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 18. se dit très préoccupé par les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'ordre mondial fondé sur des règles ***par des régimes autoritaires***, qui, notamment, sapent le bon fonctionnement des organes des Nations unies en utilisant abusivement leur pouvoir de veto au Conseil de sécurité des Nations unies; souligne que la diminution de l'efficacité de ces organes entraîne des coûts réels en termes de conflits, de pertes humaines et de souffrances, et affaiblit gravement la capacité générale des pays à affronter les difficultés qui se présentent au niveau mondial; invite les États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à redoubler d'efforts pour inverser cette tendance; | 18. se dit très préoccupé par les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'ordre mondial fondé sur des règles, qui, notamment, sapent le bon fonctionnement des organes des Nations unies en utilisant abusivement leur pouvoir de veto au Conseil de sécurité des Nations unies***, stigmatisent les agences des Nations unies qui fournissent une aide humanitaire dans les zones de conflit, et délégitimisent les missions de maintien de la paix des Nations unies, qui sont essentielles pour protéger les droits de l'homme et maintenir la stabilité régionale***; souligne que la diminution de l'efficacité de ces organes entraîne des coûts réels en termes de conflits, de pertes humaines et de souffrances, et affaiblit gravement la capacité générale des pays à affronter les difficultés qui se présentent au niveau mondial; invite les États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à redoubler d'efforts pour inverser cette tendance; |

Or. en

**Amendement 341**
**Alice Teodorescu Måwe**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 18**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 18. se dit très préoccupé par les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'ordre mondial fondé sur des règles par des régimes autoritaires, qui, notamment, sapent le bon fonctionnement des organes des Nations unies en utilisant abusivement leur pouvoir | 18. se dit très préoccupé par les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'ordre mondial fondé sur des règles par des régimes autoritaires, qui, notamment, sapent le bon fonctionnement des organes des Nations unies en utilisant abusivement leur pouvoir |

de veto au Conseil de sécurité des Nations unies; souligne que la diminution de l'efficacité de ces organes entraîne des coûts réels en termes de conflits, de pertes humaines et de souffrances, et affaiblit gravement la capacité générale des pays à affronter les difficultés qui se présentent au niveau mondial; invite les États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à redoubler d'efforts pour inverser cette tendance;

de veto au Conseil de sécurité des Nations unies; souligne que la diminution de l'efficacité de ces organes entraîne des coûts réels en termes de conflits, de pertes humaines et de souffrances, et affaiblit gravement la capacité générale des pays à affronter les difficultés qui se présentent au niveau mondial; invite les États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à redoubler d'efforts pour inverser cette tendance; ***souligne toutefois, parallèlement, la nécessité urgente de réformes dans plusieurs organes des Nations unies et l'existence de critiques légitimes;***

Or. sv

**Amendement 342**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 18**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 18. se dit très préoccupé par les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'ordre mondial fondé sur des règles par des régimes autoritaires, qui, notamment, sapent le bon fonctionnement des organes des Nations unies en utilisant abusivement leur pouvoir de veto au Conseil de sécurité des Nations unies; souligne que la diminution de l'efficacité de ces organes entraîne des coûts réels en termes de conflits, de pertes humaines et de souffrances, et affaiblit gravement la capacité générale des pays à affronter les difficultés qui se présentent au niveau mondial; invite les États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à redoubler d'efforts pour inverser cette tendance; | 18. se dit très préoccupé par les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'ordre mondial fondé sur des règles par des régimes autoritaires, qui, notamment, sapent le bon fonctionnement des organes des Nations unies en utilisant abusivement leur pouvoir de veto au Conseil de sécurité des Nations unies; souligne que la diminution de l'efficacité de ces organes entraîne des coûts réels en termes de conflits, de pertes humaines et de souffrances, et affaiblit gravement la capacité générale des pays à affronter les difficultés qui se présentent au niveau mondial; invite les États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à redoubler d'efforts pour inverser cette tendance; ***demande une nouvelle fois à l'Union et à ses États membres de renforcer leur aide financière aux*** |

***procédures spéciales des Nations unies;***

Or. en

**Amendement 343**
**Arkadiusz Mularczyk**
au nom du groupe ECR

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 18**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 18. se dit très préoccupé par les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'ordre mondial fondé sur des règles par des régimes autoritaires, qui, notamment, sapent le bon fonctionnement des organes des Nations unies en utilisant abusivement leur pouvoir de veto au Conseil de sécurité des Nations unies; souligne que la diminution de l'efficacité de ces organes entraîne des coûts réels en termes de conflits, de pertes humaines et de souffrances, et affaiblit gravement la capacité générale des pays à affronter les difficultés qui se présentent au niveau mondial; invite les États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à redoubler d'efforts pour inverser cette tendance; | 18. se dit très préoccupé par les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'ordre mondial fondé sur des règles par des régimes autoritaires, qui, notamment, sapent le bon fonctionnement des organes des Nations unies***, en particulier la Russie, qui utilise régulièrement son droit de veto sur les questions de non-prolifération***; souligne que la diminution de l'efficacité de ces organes entraîne des coûts réels en termes de conflits, de pertes humaines et de souffrances, et affaiblit gravement la capacité générale des pays à affronter les difficultés qui se présentent au niveau mondial; invite les États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à redoubler d'efforts pour inverser cette tendance; |

Or. en

**Amendement 344**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 18**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

| | |
|---|---|
| 18. se dit très préoccupé par les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'ordre mondial fondé sur des règles par des régimes autoritaires, qui, notamment, sapent le bon fonctionnement des organes des Nations unies en utilisant abusivement leur pouvoir de veto au Conseil de sécurité des Nations unies; souligne que la diminution de l'efficacité de ces organes entraîne des coûts réels en termes de conflits, de pertes humaines et de souffrances, et affaiblit gravement la capacité générale des pays à affronter les difficultés qui se présentent au niveau mondial; invite les États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à redoubler d'efforts pour inverser cette tendance; | 18. se dit très préoccupé par les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'ordre mondial fondé sur des règles par des régimes autoritaires ***ainsi que par un certain nombre de pays démocratiques établis de longue date dans le monde***, qui, notamment, sapent le bon fonctionnement des organes des Nations unies en utilisant abusivement leur pouvoir de veto au Conseil de sécurité des Nations unies; souligne que la diminution de l'efficacité de ces organes entraîne des coûts réels en termes de conflits, de pertes humaines et de souffrances, et affaiblit gravement la capacité générale des pays à affronter les difficultés qui se présentent au niveau mondial; invite les États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à redoubler d'efforts pour inverser cette tendance; |

Or. en

**Amendement 345**
**Sandra Gómez López, Nacho Sánchez Amor**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 18**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 18. se dit très préoccupé par les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'ordre mondial fondé sur des règles par des régimes autoritaires, qui, notamment, sapent le bon fonctionnement des organes des Nations unies en utilisant abusivement leur pouvoir de veto au Conseil de sécurité des Nations unies; souligne que la diminution de l'efficacité de ces organes entraîne des coûts réels en termes de conflits, de pertes humaines et de souffrances, et affaiblit gravement la capacité générale des pays à affronter les difficultés qui se présentent au niveau mondial; invite les États membres et les partenaires partageant les mêmes | 18. se dit très préoccupé par les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'ordre mondial fondé sur des règles***, en particulier*** par des régimes autoritaires ***et totalitaires***, qui, notamment, sapent le bon fonctionnement des organes des Nations unies en utilisant abusivement leur pouvoir de veto au Conseil de sécurité des Nations unies; souligne que la diminution de l'efficacité de ces organes entraîne des coûts réels en termes de conflits, de pertes humaines et de souffrances, et affaiblit gravement la capacité générale des pays à affronter les difficultés qui se présentent au niveau mondial; invite les États membres et les |

| | |
|---|---|
| valeurs à redoubler d'efforts pour inverser cette tendance; | partenaires partageant les mêmes valeurs à redoubler d'efforts pour inverser cette tendance; |

Or. en

**Amendement 346**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***18 bis. déplore l'absence d'action de l'Union européenne et des États-Unis face aux attaques infondées lancées par le gouvernement et l'armée israéliens contre les Nations unies et, en particulier, contre l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et même contre le secrétaire général, qui a été déclaré persona non grata;*** |

Or. en

**Amendement 347**
**András László, Matthieu Valet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***18 bis. invite les institutions et les États membres de l'Union à promouvoir le cessez-le-feu et les pourparlers de paix au niveau multilatéral afin de mettre un terme aux conflits armés dans le monde;*** |

Or. en

**Amendement 348**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 19**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, ***notamment par le*** lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros ***à la CPI***; demande à l'Union et à ses États membres ***de continuer à soutenir*** la CPI par les moyens ***et les ressources*** nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale; | 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, ***et du*** lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros ***aux organisations de la société civile qui s'emploient à promouvoir la justice et l'obligation de rendre des comptes pour les crimes internationaux et les violations graves des droits de l'homme, et à renforcer la participation des survivants***; demande à l'Union et à ses États membres ***d'intensifier leur soutien à*** la CPI par les moyens nécessaires***, y compris des ressources et un soutien politique,*** et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, ***à faire pression sur d'autres pays pour qu'ils adhèrent et coopèrent avec la Cour, y compris pour qu'ils exécutent les mandats d'arrêt de la CPI,*** et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale***, partout dans le monde et sans exception***; ***invite l'Union à exhorter les pays tiers, y compris ses principaux partenaires, à reconnaître la CPI et à devenir partie au Statut de Rome;*** |

Or. en

**Amendement 349**
**Hana Jalloul Muro**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 19**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, notamment par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros à la CPI; demande à l'Union et à ses États membres ***de continuer à soutenir*** la CPI par les moyens et les ressources nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale; | 19. ***rappelle qu'une CPI bien financée est essentielle pour poursuivre efficacement les crimes internationaux graves;*** se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, notamment par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros à la CPI; ***souligne la nécessité d'un soutien financier et logistique accru et constant de la part de la communauté internationale pour permettre à la CPI de s'acquitter efficacement de son mandat;*** demande à l'Union et à ses États membres ***d'assurer un financement durable et de soutenir*** la CPI par les moyens et les ressources nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde***, y compris les contributions au Fonds au profit des victimes, qui assure l'indemnisation des personnes lésées par des crimes relevant de la compétence de la Cour***; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale; |

Or. en

**Amendement 350**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 19**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, ***notamment*** par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros ***à la CPI***; demande à l'Union et à ses États membres de ***continuer à soutenir*** la CPI par les moyens ***et les ressources*** nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale; | 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros ***aux organisations de la société civile qui s'emploient à promouvoir la justice et l'obligation de rendre des comptes pour les crimes internationaux et les violations graves des droits de l'homme, notamment en renforçant la participation des survivants aux procédures***; demande à l'Union et à ses États membres de ***poursuivre et d'intensifier leur soutien à*** la CPI par les moyens nécessaires***, y compris des ressources et un soutien politique,*** et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à ***protéger l'intégrité du traité instituant la Cour, à*** respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, ***à inciter d'autres pays à y adhérer et à coopérer avec la Cour, y compris à exécuter les mandats d'arrêt de la CPI,*** et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale***, partout dans le monde et sans exception***; |

Or. en

**Amendement 351**
**Isabel Wiseler-Lima**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 19**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, ***notamment par le*** lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien ***de 20 millions d'euros à la CPI***; demande à l'Union et à ses États membres de ***continuer à soutenir*** la CPI par les moyens ***et les ressources*** nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour ***renforcer la lutte*** contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale; | 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, ***et du*** lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien ***financier aux organisations de la société civile qui s'emploient à promouvoir la justice et l'obligation de rendre des comptes pour les crimes internationaux et les violations graves des droits de l'homme, notamment en renforçant la participation des survivants aux procédures***; demande à l'Union et à ses États membres de ***poursuivre et d'intensifier leur soutien à*** la CPI par les moyens nécessaires***, y compris des ressources et un soutien politique,*** et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour ***lutter*** contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, ***à inciter d'autres pays à y adhérer et à coopérer avec la Cour, y compris à exécuter les mandats d'arrêt de la CPI,*** et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale ***partout dans le monde***; |
| | Or. en |

**Amendement 352**
**András László**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 19**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 19. se félicite du soutien politique et | 19. se félicite du soutien politique et |

financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, notamment par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros à la CPI; demande à l'Union et à ses États membres de continuer à soutenir la CPI par les moyens et les ressources nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; ***invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale;***

financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, notamment par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros à la CPI; demande à l'Union et à ses États membres de continuer à soutenir la CPI par les moyens et les ressources nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde;

Or. en

**Amendement 353**
**Tomasz Froelich**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 19**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, notamment par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros à la CPI; demande à l'Union et à ses États membres de continuer à soutenir la CPI par les moyens et les ressources nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le | 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, notamment par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros à la CPI; demande à l'Union et à ses États membres de continuer à soutenir la CPI par les moyens et les ressources nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le |

bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale;

bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale; ***invite la CPI à appliquer pleinement les recommandations de l'examen par des experts indépendants (Independent Expert Review);***

Or. de

**Amendement 354**
**Alice Teodorescu Måwe**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 19**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, notamment par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros à la CPI; demande à l'Union et à ses États membres de continuer à soutenir la CPI par les moyens et les ressources nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale; | 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, notamment par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros à la CPI; demande à l'Union et à ses États membres de continuer à soutenir la CPI par les moyens et les ressources nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale; ***souligne l'importance pour la CPI de ne pas devenir politisée, car un abus de son mandat saperait la confiance placée en elle;*** |

Or. sv

**Amendement 355**
**Mounir Satouri**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 19**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, ***notamment par*** le lancement ***de l'initiative*** mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux***, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros à la CPI***; demande à l'Union et à ses États membres de continuer à soutenir la CPI par les moyens et les ressources nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale; | 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, ***et salue*** le lancement ***du programme mené par la société civile intitulé «Global initiative to fight against impunity for international crimes: make justice work!» (Initiative*** mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux***: pour une justice qui fonctionne)***; demande à l'Union et à ses États membres de continuer à soutenir la CPI par les moyens et les ressources nécessaires***, d'accroître ce soutien – y compris au Fonds de la CPI au profit des victimes –*** et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale; |

Or. en

**Amendement 356**
**Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Jan-Christoph Oetjen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 19**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au | 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au |

bureau du procureur de la CPI, notamment par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros à la CPI; demande à l'Union et à ses États membres de continuer à soutenir la CPI par les moyens et les ressources nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale;

bureau du procureur de la CPI, notamment par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros à la CPI; demande à l'Union et à ses États membres de continuer à soutenir la CPI par les moyens et les ressources nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter ***et à mettre en œuvre*** les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale;

Or. en

**Amendement 357**
**Nacho Sánchez Amor, Francisco Assis**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 19**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, notamment par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros à la CPI; demande à l'Union et à ses États membres de continuer à soutenir la CPI par les moyens et les ressources nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes | 19. se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, notamment par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros à la CPI; demande à l'Union et à ses États membres de continuer à soutenir la CPI par les moyens et les ressources nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter ***et à appliquer*** les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en |

d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale;

tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale;

Or. en

**Amendement 358**
**Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 19**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 19. ***se félicite*** du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, notamment par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros à la CPI; demande à l'Union et à ses États membres de continuer à soutenir la CPI par les moyens et les ressources nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale; | 19. ***prend acte*** du soutien politique et financier apporté par l'Union à la Cour pénale internationale (CPI), y compris au bureau du procureur de la CPI, notamment par le lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien de 20 millions d'euros à la CPI; demande à l'Union et à ses États membres de continuer à soutenir la CPI par les moyens et les ressources nécessaires et d'utiliser tous les instruments à sa disposition pour renforcer la lutte contre l'impunité dans le monde; invite tous les États membres à respecter les mesures et les décisions prises par tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale; |

Or. en

**Amendement 359**
**Sebastian Tynkkynen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***19 bis. souligne à cet égard que la Cour*** |

***pénale internationale a lancé un mandat d'arrêt à l'encontre de Vladimir Poutine et de la commissaire aux droits de l'enfant, Maria Lvova-Belova; rappelle que les mandats d'arrêt ont été délivrés en rapport avec l'implication de ces individus dans l'enlèvement d'enfants ukrainiens et leur déportation en Russie; souligne qu'il est du devoir de chaque État partie au statut de Rome de la CPI d'arrêter les personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt; condamne fermement le fait que les autorités mongoles n'ont pas exécuté le mandat d'arrêt à l'encontre de Vladimir Poutine lorsque celui-ci s'est rendu dans le pays le 3 septembre 2024;***

Or. fi

**Amendement 360**
**Mounir Satouri**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 20**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; constate avec une vive inquiétude la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés; | 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI ***en tant qu'institutions juridictionnelles indépendantes et impartiales*** en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; constate avec une vive inquiétude la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés; ***condamne en particulier avec la plus grande fermeté les attaques politiques, les sanctions et autres mesures coercitives introduites ou envisagées à l'encontre de la Cour pénale internationale elle-même et de son personnel; demande aux États membres et aux institutions de l'Union de coopérer et de rechercher des solutions afin de prévenir toute sanction future contre*** |

***l'institution de la CPI, ou son personnel, qui menacerait le fonctionnement de la Cour, voire son existence même;***

Or. en

**Amendement 361**
**Mariusz Kamiński**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 20**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; constate avec une vive inquiétude la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés; | 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; constate avec une vive inquiétude la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés; ***demande à la communauté internationale d'exécuter les mandats d'arrêt émis par la CPI; estime que la violation de l'obligation internationale incombant à un État partie au Statut de Rome d'arrêter Vladimir Poutine devrait entraîner de graves conséquences pour tous ceux qui font fi de ces mandats; insiste sur l'importance de la coopération internationale en vue d'engager des poursuites pénales à l'encontre des criminels de guerre et de rendre justice aux victimes;*** |

Or. pl

**Amendement 362**
**Hana Jalloul Muro**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 20**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour ***la justice internationale***; constate avec une vive inquiétude la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés; | 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI ***en tant qu'institutions essentielles pour faire respecter la justice internationale*** en ces temps particulièrement difficiles pour ***le multilatéralisme***; constate avec une vive inquiétude la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés; ***rappelle qu'il soutient fermement l'indépendance de la Cour pénale internationale, telle qu'elle est consacrée par le Statut de Rome, et invite tous les États membres à respecter et à protéger cette indépendance en s'abstenant de toute action susceptible de porter atteinte à l'impartialité de la Cour;*** |

Or. en

**Amendement 363**
**Tomasz Froelich**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 20**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; constate avec une vive inquiétude la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés; | 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; constate avec une vive inquiétude la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés; ***est d'avis que l'impartialité des juges de la Cour internationale de justice et de la CPI est cruciale pour la préservation de la crédibilité; estime qu'il est essentiel que la Cour internationale de justice et la CPI ne soient pas utilisées comme des*** |

***instruments politiques;***

Or. de

**Amendement 364**
**Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Jan-Christoph Oetjen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 20**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; constate avec une vive inquiétude la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés; | 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; ***demande aux institutions de l'Union et à tous les États membres de respecter et de mettre en œuvre les mesures et les décisions de tous les organes de la Cour internationale de justice (CIJ);*** constate avec une vive inquiétude la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés; ***demande à l'Union et à ses États membres de protéger la Cour internationale de justice, ses fonctionnaires et ceux qui coopèrent avec elle contre les menaces et les attaques;*** |

Or. en

**Amendement 365**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 20**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement | 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement |

| | |
|---|---|
| difficiles pour la justice internationale; ***constate avec une vive inquiétude*** la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés; | difficiles pour la justice internationale; ***condamne*** la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés ***et de ceux qui coopèrent avec elles***; ***demande à l'Union et à ses États membres de protéger la Cour internationale de justice, ses fonctionnaires et ceux qui coopèrent avec elle contre les menaces et les attaques, quelle que soit l'origine de ces menaces;*** |

Or. en

**Amendement 366**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 20**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; ***constate avec une vive inquiétude*** la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés***;*** | 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; ***condamne*** la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés***, et de ceux qui coopèrent avec elles; demande à l'Union et à ses États membres de protéger la Cour internationale de justice, ses fonctionnaires et ceux qui coopèrent avec elle contre les menaces et les attaques;*** |

Or. en

**Amendement 367**
**András László**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 20**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; ***constate avec une vive inquiétude la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés;*** | 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; |

Or. en

**Amendement 368**
**Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 20**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; constate avec une vive inquiétude la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés; | 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; constate avec une vive inquiétude la préoccupante tendance croissante chez des fonctionnaires d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés; ***regrette que certains États membres de la CPI n'exécutent pas les mandats d'arrêt de cette dernière, ce qui compromet le travail de la Cour;*** |

Or. en

**Amendement 369**
**Isabel Wiseler-Lima**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 20**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; ***constate avec une vive inquiétude la préoccupante tendance croissante chez des*** fonctionnaires ***d'État à remettre en cause les décisions d'institutions internationales et de leurs employés***; | 20. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; ***demande à l'Union et à ses États membres de protéger la Cour internationale de justice, ses*** fonctionnaires ***et ceux qui coopèrent avec elle contre les menaces et les attaques***; |

Or. en

**Amendement 370**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***20 bis. demande qu'un soutien soit apporté à l'initiative de la République d'Afrique du Sud visant à poursuivre Israël pour crimes de guerre et génocide à Gaza; demande aux États membres de soutenir la CIJ et d'exiger d'Israël qu'il se conforme immédiatement aux ordonnances juridiquement contraignantes rendues par la Cour en janvier, mars et mai 2024, dans lesquelles la CIJ ordonne à Israël d'empêcher le génocide contre les Palestiniens et de laisser l'aide nécessaire entrer dans la bande de Gaza;*** |

Or. en

**Amendement 371**
**Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***20 bis. demande instamment à l'Union de mettre en place des mesures préventives pour protéger efficacement la CPI contre l'adoption éventuelle de la législation en préparation à la Chambre des représentants des États-Unis, qui vise à imposer des sanctions ciblées aux juges, au personnel et aux experts juridiques de la CPI, en atténuant ses conséquences néfastes sur le travail de la Cour;*** |

Or. en

**Amendement 372**
**Isabel Wiseler-Lima**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***20 bis. reconnaît que la compétence universelle est un outil important du système de justice pénale internationale pour prévenir et combattre l'impunité et promouvoir l'obligation de rendre des comptes à l'échelle internationale; demande aux États membres d'appliquer la compétence universelle dans la lutte contre l'impunité;*** |

Or. en

**Amendement 373**
**András László**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***20 bis. réaffirme que les tribunaux*** |

***internationaux doivent être indépendants et impartiaux;***

Or. en

**Amendement 374**
**Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Lucia Yar, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Nathalie Loiseau, Dan Barna**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ***ainsi que*** le personnel humanitaire et médical; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux; | 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles***,*** le personnel humanitaire et médical***, ainsi que les journalistes et le personnel des médias***; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux; ***exige un accès sans entrave pour les organisations humanitaires qui surveillent et assistent les prisonniers de*** |

***guerre, comme le prévoit la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre; se déclare préoccupé par les lacunes et les abus signalés de la Croix-Rouge russe en ce qui concerne l'assistance aux prisonniers de guerre ukrainiens et l'information de leurs familles sur leur lieu de détention, et attend du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qu'il prenne rapidement des mesures conformément à sa constitution; appelle de ses vœux la coopération et l'assistance internationales pour assurer le retour des enfants ukrainiens déportés de force et adoptés illégalement en Fédération de Russie;***

Or. en

**Amendement 375**
**Hana Jalloul Muro**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours ***dans le monde***; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ainsi que le personnel humanitaire et médical; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de | 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours ***où les civils sont aveuglément pris pour cible***; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à ***respecter pleinement leur travail et à veiller à ce qu'ils puissent répondre aux besoins fondamentaux des civils sans interférence; demande instamment à toutes les parties aux conflits armés de*** protéger les populations civiles***, les journalistes*** ainsi que le personnel |

rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux;

humanitaire et médical; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire ***et relatif aux droits de l'homme***; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire ***et à soutenir la CIJ et la CPI dans leurs mandats en tant qu'institutions essentielles pour faire respecter la justice internationale***; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux;

Or. en

**Amendement 376**
**Arkadiusz Mularczyk**
au nom du groupe ECR

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ainsi que le personnel humanitaire et médical; invite tous les États à se conformer pleinement et sans | 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ainsi que le personnel humanitaire et médical***; souligne qu'il est urgent de s'attaquer à la crise*** |

condition au droit international humanitaire; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux;

***humanitaire persistante engendrée par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, qui a déjà causé le déplacement de millions de personnes à l'intérieur du pays et à travers les frontières de l'Union, et appelle de ses vœux le renforcement de la protection de ces personnes déplacées***; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux;

Or. en

**Amendement 377**
**Nacho Sánchez Amor, Francisco Assis**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ainsi que le personnel | 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde***; condamne les tentatives constantes visant à ébranler et à discréditer les Nations unies, son secrétaire général et ses agences, telles que l'UNRWA, ainsi que les attaques contre ses missions de maintien de la paix***; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter |

humanitaire et médical; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux;

une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ainsi que le personnel humanitaire et médical; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux;

Or. en

**Amendement 378**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ainsi que le personnel humanitaire et médical; invite tous les | 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde***; condamne fermement la multiplication des attaques délibérées, aveugles et disproportionnées contre les civils et les biens civils dans de multiples situations de conflit***; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de |

| | |
|---|---|
| États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté ***toute attaque lancée*** contre eux; | vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ainsi que le personnel humanitaire et médical; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté ***les attaques récemment lancées*** contre eux; |
| | Or. en |

**Amendement 379**
**Alice Teodorescu Måwe**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ainsi que le personnel humanitaire et médical; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté | 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ainsi que le personnel humanitaire et médical; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté |

| | |
|---|---|
| internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux; | internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux; ***rappelle que le recours à des boucliers humains dans les conflits est inacceptable et condamne avec la plus grande fermeté les prises d'otages;*** |

Or. sv

**Amendement 380**
**Lucia Yar, Barry Andrews, Petras Auštrevičius**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ainsi que le personnel humanitaire et médical; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre | 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ainsi que le personnel humanitaire et médical***; invite toutes les parties aux conflits armés à respecter la légitimité et l'inviolabilité des missions de maintien de la paix des Nations unies***; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la |

| | |
|---|---|
| l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux; | communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux; |
| | Or. en |

**Amendement 381**
**András László, Matthieu Valet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ainsi que le personnel humanitaire et médical; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en | 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde; souligne qu'il est de la plus haute importance que les organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ainsi que le personnel humanitaire et médical; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en |

| | |
|---|---|
| guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux; | guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux; ***est préoccupé par le fait que la violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles est répandue dans les conflits;*** |

Or. en

**Amendement 382**
**Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde; souligne qu'il est de la plus haute importance que ***les*** organismes humanitaires puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ainsi que le personnel humanitaire et médical; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté | 21. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde; souligne qu'il est de la plus haute importance que ***l'ensemble des*** organismes humanitaires ***et des agences des Nations unies*** puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à protéger les populations civiles ainsi que le personnel humanitaire et médical; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper |

| | |
|---|---|
| toute attaque lancée contre eux; | aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux; |

Or. en

**Amendement 383**
**Mariusz Kamiński**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***21 bis. condamne avec la plus grande fermeté les exécutions de prisonniers de guerre ukrainiens par la Russie; estime que l'absence de responsabilité pour des crimes similaires commis par le passé, notamment le massacre d'officiers polonais à Katyń perpétré sur ordre des plus hautes autorités de l'Union soviétique, ainsi que les références aux traditions staliniennes et la falsification de l'histoire, favorisent un climat d'impunité et encouragent la commission d'autres crimes de guerre; demande à la communauté internationale de prendre des mesures énergiques pour punir les auteurs de ces crimes et de mettre en place des mécanismes efficaces permettant de prévenir de tels actes à l'avenir;*** |

Or. pl

**Amendement 384**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***21 bis. souligne les conséquences*** |

***sexospécifiques des conflits armés, y compris l'utilisation de la violence sexuelle contre les femmes et les filles comme arme de guerre; demande à l'Union et à ses États membres d'accorder une priorité élevée au soutien et au financement des produits et des services de santé en matière de sexualité et de procréation et de les inclure systématiquement dans leurs interventions humanitaires, comme prévu dans l'ensemble minimal de services initiaux (EMSI) pour la santé sexuelle et génésique (SSG) dans les situations de crise (Minimum Initial Service Package for Sexual and Reproductive Health in crisis);***

Or. en

**Amendement 385**
**Miriam Lexmann**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***21 bis. condamne le crime d'agression et les crimes contre l'humanité commis par la Russie en Ukraine; invite à nouveau l'Union et ses États membres à soutenir activement les efforts visant à garantir que les auteurs de crimes de guerre répondent de leurs actes au sein des juridictions et institutions internationales existantes, ainsi que du crime d'agression, par la création d'un tribunal international spécial, entre autres méthodes;*** |

Or. en

**Amendement 386**
**András László, Matthieu Valet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***21 bis. condamne fermement les attaques contre les travailleurs humanitaires et rappelle que ces derniers, tout comme le personnel médical, doivent être protégés en période de conflit, conformément au droit international humanitaire; rappelle que le personnel humanitaire ne doit pas être pris pour cible dans les conflits;*** |

Or. en

**Amendement 387**
**Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***21 bis. condamne avec la plus grande fermeté l'utilisation de la violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles comme arme de guerre, et demande que des efforts plus concertés soient déployés pour mettre fin à l'impunité des auteurs de ces actes;*** |

Or. en

**Amendement 388**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***21 bis. dénonce le fait que presque tous les civils de Gaza sont déplacés et que la*** |

***quasi-totalité d'entre eux souffrent de la faim; rappelle que la Cour internationale de justice a ordonné à Israël de laisser entrer l'aide nécessaire à Gaza et, en ce sens, invite le gouvernement israélien à assurer la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire dont le besoin se fait sentir de toute urgence;***

Or. en

**Amendement 389**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***21 ter. souligne que l'UNRWA joue un rôle irremplaçable en apportant une aide indispensable pour la survie au quotidien de 2,2 millions de civils à Gaza, confrontés à une menace indicible qui pèse sur leur vie et leurs droits les plus fondamentaux; rejette la suspension du financement de l'UNRWA, et demande à l'Union et à ses États membres d'accorder à l'UNRWA leur soutien et un financement adéquat pour lui permettre de poursuivre et de développer son travail humanitaire vital;*** |

Or. en

**Amendement 390**
**Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***21 ter. demande une nouvelle fois aux*** |

***États membres de contribuer à endiguer les conflits armés et les violations graves des droits de l'homme ou du droit international humanitaire en respectant strictement les dispositions de l'article 7 du traité des Nations unies sur le commerce des armes relatif à l'exportation et à l'évaluation des demandes d'exportation ainsi que la position commune 2008/944/PESC du Conseil sur les exportations d'armes;***

Or. en

**Amendement 391**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***21 quater. regrette, vu les conséquences sexospécifiques des conflits armés, le peu d'importance et d'intérêt suscité par les violences sexuelles et sexistes ainsi que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans la réponse de l'Union aux crises humanitaires et des réfugiés; souligne une nouvelle fois que les crises humanitaires accentuent les menaces liées au genre et pesant sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, et rappelle que, dans les zones de crise, en particulier au sein des groupes vulnérables que sont les réfugiés et les migrants, les femmes et les filles sont particulièrement exposées aux violences sexuelles, aux maladies sexuellement transmissibles, à l'exploitation sexuelle, au viol comme arme de guerre et aux grossesses non désirées; demande à la Commission européenne et aux États membres d'accorder une large priorité à l'égalité des genres et à la santé et aux droits en*** |

***matière de sexualité et de procréation dans leur réponse humanitaire, ainsi qu'à la responsabilité, à la poursuite en justice, à la réparation des violations des droits en matière de sexualité et de procréation et des violences sexistes, ainsi qu'à la formation des acteurs humanitaires et au financement actuel et futur;***

Or. en

**Amendement 392**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21 quinquies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***21 quinquies. exprime sa préoccupation face aux violations fréquentes de la position commune 2008/944/PESC définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires; invite tous les États membres à respecter rigoureusement le code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements, et en particulier à stopper tous les transferts d'armes, d'équipements et de matériel de surveillance et de renseignement susceptibles d'être utilisés par les gouvernements, les groupes terroristes et les mercenaires pour réprimer les droits de l'homme et a fortiori dans le cadre de conflits armés; souligne que certains États membres de l'Union comptent parmi les plus grands exportateurs d'armes au monde, et estime qu'il est essentiel d'appliquer et de renforcer les normes internationales en matière de ventes d'armes pour empêcher tout État membre de l'Union ou toute entreprise européenne de contribuer directement ou indirectement à une escalade de la violence et au financement des armées ou*** |

***groupes qui commettent des violations; demande de mettre en cause les responsabilités morales, sociales et juridiques des entreprises concernées;***

Or. en

**Amendement 393**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 21 sexies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***21 sexies. invite les États membres à cesser immédiatement les exportations d'armements vers Israël, conformément à la position commune 2008/944/CFSP du Conseil définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires; souligne que les États qui soutiennent Israël en lui fournissant des armes peuvent désormais être poursuivis devant la CIJ pour complicité de génocide contre les Palestiniens en violation de l'article 3, point e), de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, qui punit la complicité;*** |

Or. en

**Amendement 394**
**András László, Matthieu Valet**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 14**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***Stratégie de l'Équipe Europe*** | ***supprimé*** |

Or. en

**Amendement 395**
**András László, Matthieu Valet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 22**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***22. reconnaît qu'il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l'homme des ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l'Union dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier;*** | ***supprimé*** |

Or. en

**Amendement 396**
**Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 22**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 22. ***reconnaît qu'il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l'homme des*** | 22. ***note que les tentatives visant à prendre le pas sur la politique étrangère des*** États membres ***en établissant une diplomatie de l'Union autonome au*** |

***ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les*** États membres ***et les délégations de l'Union dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier***;

***moyen de l'approche de l'Équipe Europe constituent une attaque directe contre leur souveraineté et un pas de plus vers la fédéralisation***;

Or. en

**Amendement 397**
**Isabel Wiseler-Lima**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 22**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 22. reconnaît qu'il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l'homme des ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l'Union dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et pour soutenir la démocratie | 22. reconnaît qu'il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l'homme des ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l'Union dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et pour soutenir la démocratie |

| | |
|---|---|
| dans le monde entier; | dans le monde entier; ***encourage une évaluation et un suivi minutieux des capacités des délégations de l'Union afin de s'assurer que chacune d'entre elles dispose d'un point de contact désigné pour les cas de violations des droits de l'homme et que des ressources suffisantes sont allouées dans le cadre de ce mandat pour permettre une réaction efficace et opportune; rappelle, dans ce contexte, l'importance que revêtent pour les délégations de l'Union les lignes directrices existantes de l'Union relatives à des cas spécifiques liés aux droits de l'homme;*** |

Or. en

**Amendement 398**
**Antonio López-Istúriz White, Andrey Kovatchev, Lukas Mandl, Nicolás Pascual De La Parte, Davor Ivo Stier**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 22**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 22. reconnaît qu'il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l'homme des ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l'Union dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et pour soutenir la démocratie | 22. reconnaît qu'il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l'homme des ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l'Union dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier; ***encourage une*** |

dans le monde entier;

***évaluation et un suivi minutieux des capacités des délégations de l'Union afin de s'assurer que chacune d'entre elles dispose d'un point de contact désigné pour les cas de violations des droits de l'homme et que des ressources suffisantes sont allouées dans le cadre de ce mandat pour permettre une réaction efficace et opportune; recommande que les délégations de l'Union soient régulièrement formées sur les lignes directrices existantes de l'Union relatives à des questions spécifiques liées aux droits de l'homme;***

Or. en

**Amendement 399**
**Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Lucia Yar, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Barry Andrews, Nathalie Loiseau, Dan Barna**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 22**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 22. reconnaît qu'il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l'homme des ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l'Union dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier; | 22. reconnaît qu'il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l'homme des ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers***, notamment en encourageant ces pays à respecter leurs obligations internationales et à s'abstenir de tout harcèlement et de toute persécution à l'encontre des voix critiques***; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays***; invite l'Union et ses États membres à utiliser tous les moyens possibles pour encourager les pays à libérer les prisonniers politiques***; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations |

de l’Union dans ces efforts; invite l’Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l’application des droits de l’homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier;

Or. en

**Amendement 400**
**Bert-Jan Ruissen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 22**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 22. reconnaît qu’il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l’homme des ambassades des États membres et des délégations de l’Union dans les pays tiers; souligne l’occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l’homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l’importance d’une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l’Union dans ces efforts; invite l’Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l’application des droits de l’homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier; | 22. reconnaît qu’il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l’homme des ambassades des États membres et des délégations de l’Union dans les pays tiers; souligne l’occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l’homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l’importance d’une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l’Union dans ces efforts; invite l’Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l’application des droits de l’homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier; ***recommande que le personnel des délégations de l’Union soit régulièrement formé aux orientations existantes de l’Union relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction;*** |

Or. en

**Amendement 401**
**Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 22**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 22. reconnaît qu'il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l'homme des ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l'Union dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier; | 22. reconnaît qu'il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l'homme des ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l'Union dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier; ***demande à l'Union de veiller à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le cadre de ses investissements et projets «Global Gateway», afin de s'assurer qu'ils ne causent aucun préjudice;*** |

Or. en

**Amendement 402**
**Sandra Gómez López, Nacho Sánchez Amor**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 22**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 22. reconnaît qu'il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de | 22. reconnaît qu'il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de |

promotion des droits de l'homme des ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l'Union dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier;

promotion des droits de l'homme des ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers***, ainsi qu'entre les États membres et les institutions de l'Union***; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l'Union dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier;

Or. en

**Amendement 403**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 22**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 22. ***reconnaît qu'il est possible*** de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l'homme des ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l'Union dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la | 22. ***demande instamment*** de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l'homme des ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l'Union dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l'application des |

| | |
|---|---|
| protection et l'application des droits de l'homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier; | droits de l'homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier; |

Or. en

**Amendement 404**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 22 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***22 bis. relève avec inquiétude le manque de cohérence de l'Union dans ses actions extérieures en matière de droits de l'homme, et demande à l'Union de veiller à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le cadre de ses investissements et projets «Global Gateway», afin de s'assurer qu'ils ne causent aucun préjudice; accueille favorablement le marqueur relatif aux inégalités de la Commission, recommande qu'il soit appliqué de la manière la plus large possible, y compris dans les initiatives de l'Équipe Europe et en ce qui concerne la stratégie «Global Gateway», et encourage à le compléter par les marqueurs relatifs au genre et au handicap, afin de garantir une incidence maximale sur les groupes confrontés à des désavantages intersectionnels;*** |

Or. en

**Amendement 405**
**Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 22 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***22 bis. rappelle que les délégations de l'Union ne peuvent en aucun cas faire double emploi avec les ambassades des États membres dans le domaine des relations extérieures, dès lors que ces ambassades sont les principaux acteurs de l'engagement diplomatique et des relations bilatérales, et représentent les intérêts nationaux des États membres; souligne l'importance de maintenir une distinction entre les responsabilités et les fonctions afin de garantir une collaboration et une représentation efficaces;*** |

Or. en

**Amendement 406**
**Emmanouil Fragkos**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***15 bis. condamne fermement les atrocités, les crimes de guerre et les graves violations du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles, les violences sexistes, la déportation d'enfants ainsi que la torture et les assassinats de civils et de prisonniers de guerre, commis par les forces armées turques et leurs supplétifs dans la guerre d'agression illégale, injustifiée et non provoquée menée par la Turquie contre la République de Chypre, et s'en inquiète vivement; rappelle que le soutien à la République de Chypre dans la lutte contre l'occupation illégale de ses territoires par la Turquie est d'une importance cruciale pour la sauvegarde d'un ordre international fondé sur des règles; demande instamment que toutes les mesures qui s'imposent soient prises*** |

***pour que les auteurs de crimes de guerre et de violations des droits de l'homme en République de Chypre soient identifiés et amenés à répondre de leurs actes; demande à l'Union et ses États membres d'apporter leur soutien sans réserve aux parties prenantes concernées ainsi qu'aux mesures et aux mécanismes dans ce domaine; souligne qu'il importe de préserver les preuves des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis, et salue tout effort déployé à cette fin;***

Or. el

**Amendement 407**
**Emmanouil Fragkos**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 15 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***15 ter. constate que les chrétiens de l'Empire ottoman/de Turquie font l'objet d'une épuration totale guidée par l'idéologie et menée de manière systématique au fil du temps, mais aussi que les initiatives prises par les institutions européennes en vue de rendre justice aux Arméniens, aux Grecs et aux Assyriens sont inexistantes;*** |

Or. el

**Amendement 408**
**Emmanouil Fragkos**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 15 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***15 quater. constate que la coordination par la Commission*** |

***européenne du versement des réparations allemandes et du remboursement des emprunts forcés à la Grèce et à la Pologne, après la Seconde Guerre mondiale, est avant tout une question morale, mais aussi une question d'humanisme et de démocratie, qui renforcera l'exemple démocratique européen sur la scène internationale;***

Or. el

**Amendement 409**
**Emmanouil Fragkos**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 15 quinquies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***15 quinquies. attire l'attention sur le fait que l'Union européenne se doit d'agir conformément au droit international, en particulier lorsqu'il s'agit de protéger ses États membres; demande, en ce sens, de veiller à l'application du traité de Lausanne à la lettre, c'est-à-dire à la restitution de leurs biens aux Grecs d'Istanbul et des îles d'Imbros et de Ténédos ainsi qu'au versement de réparations pour les persécutions subies; appelle également de ses vœux des mesures contre la présence de l'armée turque en République de Chypre, en Syrie et en Irak;*** |

Or. el

**Amendement 410**
**Isabel Wiseler-Lima**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 16**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| Droit de ne pas être soumis à la torture ni à ***des*** traitements inhumains ou dégradants | Droit de ne pas être soumis à la torture ni à ***d'autres peines ou*** traitements ***cruels,*** inhumains ou dégradants |

Or. en

**Amendement 411**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 16**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| Droit de ne pas être soumis à la torture ni à ***des*** traitements inhumains ou dégradants | Droit de ne pas être soumis à la torture ni à ***d'autres peines ou*** traitements ***cruels,*** inhumains ou dégradants |

Or. en

**Amendement 412**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 23**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 23. condamne toute action ou tentative de légalisation, d'incitation, d'autorisation, de consentement ou d'acquiescement à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en toutes circonstances; condamne l'utilisation de la torture par des acteurs étatiques dans des situations de conflit dans le monde entier, comme en font état de plus en plus d'informations, et réaffirme le caractère indérogeable du droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres formes de traitements inhumains ou dégradants; | 23. condamne toute action ou tentative de légalisation, d'incitation, d'autorisation, de consentement ou d'acquiescement à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en toutes circonstances; condamne l'utilisation de la torture par des acteurs étatiques ***dans de nombreux contextes différents, y compris en milieu carcéral et hors détention, en particulier dans le cadre de manifestations, et*** dans des situations de conflit dans le monde entier, comme en font état de plus en plus d'informations, et réaffirme le caractère indérogeable du droit |

de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres formes de traitements inhumains ou dégradants; ***se fait l'écho de la reconnaissance, par les organes de défense des droits de l'homme, du fait que l'interdiction de l'avortement peut soumettre les femmes à des souffrances assimilables à de la torture ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants, et appelle de ses vœux la réforme des lois restrictives en matière d'avortement; réitère ses appels à la ratification universelle de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de son protocole facultatif, et réaffirme qu'il est nécessaire que les États mettent leurs dispositions nationales en conformité avec leurs engagements internationaux;***

Or. en

**Amendement 413**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 23**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 23. condamne toute action ou tentative de légalisation, d'incitation, d'autorisation, de consentement ou d'acquiescement à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en toutes circonstances; condamne l'utilisation de la torture par des acteurs étatiques dans des situations de conflit dans le monde entier, comme en font état de plus en plus d'informations, et réaffirme le caractère indérogeable du droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres formes de traitements inhumains ou dégradants; | 23. condamne toute action ou tentative de légalisation, d'incitation, d'autorisation, de consentement ou d'acquiescement à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en toutes circonstances***; demande à l'Union de réaffirmer sa politique de tolérance zéro à l'égard de la torture et des autres mauvais traitements***; condamne l'utilisation de la torture par des acteurs étatiques dans des situations de conflit dans le monde entier, comme en font état de plus en plus d'informations, et réaffirme le caractère indérogeable du droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres formes de |

traitements inhumains ou dégradants; ***se fait l'écho de la reconnaissance, par les organes de défense des droits de l'homme, du fait que l'interdiction de l'avortement peut soumettre les femmes à des souffrances assimilables à de la torture ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants, et appelle de ses vœux la réforme des lois restrictives en matière d'avortement;***

Or. en

**Amendement 414**
**Isabel Wiseler-Lima**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 23**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 23. condamne toute action ou tentative de légalisation, d'incitation, d'autorisation, de consentement ou d'acquiescement à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en toutes circonstances; condamne l'utilisation de la torture par des acteurs étatiques dans des situations de conflit dans le monde entier, comme en font état de plus en plus d'informations, et réaffirme le caractère indérogeable du droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres formes de traitements inhumains ou dégradants; | 23. condamne toute action ou tentative de légalisation, d'incitation, d'autorisation, de consentement ou d'acquiescement à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en toutes circonstances; condamne l'utilisation de la torture par des acteurs étatiques ***dans de nombreux contextes différents, y compris en milieu carcéral et hors détention, et*** dans des situations de conflit dans le monde entier, comme en font état de plus en plus d'informations, et réaffirme le caractère indérogeable du droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres formes de traitements inhumains ou dégradants; ***réaffirme sa politique de tolérance zéro à l'égard de la torture et des autres mauvais traitements;*** |

Or. en

**Amendement 415**
**Mariusz Kamiński**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 23**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 23. condamne toute action ou tentative de légalisation, d'incitation, d'autorisation, de consentement ou d'acquiescement à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en toutes circonstances; condamne l'utilisation de la torture par des acteurs étatiques dans des situations de conflit dans le monde entier, comme en font état de plus en plus d'informations, et réaffirme le caractère indérogeable du droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres formes de traitements inhumains ou dégradants; | 23. condamne toute action ou tentative de légalisation, d'incitation, d'autorisation, de consentement ou d'acquiescement à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en toutes circonstances; condamne l'utilisation de la torture par des acteurs étatiques***, notamment mais pas seulement,*** dans des situations de conflit dans le monde entier, comme en font état de plus en plus d'informations, et réaffirme le caractère indérogeable du droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres formes de traitements inhumains ou dégradants; ***invite les institutions compétentes, dont la Cour européenne des droits de l'homme, à examiner attentivement chacun de ces cas;*** |

Or. pl

**Amendement 416**
**Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Lucia Yar, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Barry Andrews, Nathalie Loiseau, Dan Barna**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 23**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 23. condamne toute action ou tentative de légalisation, d'incitation, d'autorisation, de consentement ou d'acquiescement à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en toutes circonstances; condamne l'utilisation de la torture par des acteurs étatiques dans des situations de conflit dans le monde entier, comme en font état de plus en plus d'informations, et réaffirme le caractère indérogeable du droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres formes de | 23. condamne toute action ou tentative de légalisation, d'incitation, d'autorisation, de consentement ou d'acquiescement à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en toutes circonstances; condamne l'utilisation de la torture par des acteurs étatiques dans des situations de conflit dans le monde entier, comme en font état de plus en plus d'informations, ***notamment la violation de la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, ainsi*** |

| | |
|---|---|
| traitements inhumains ou dégradants; | ***que l'assassinat de prisonniers de guerre, qui constitue un crime de guerre,*** et réaffirme le caractère indérogeable du droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres formes de traitements inhumains ou dégradants; |

Or. en

**Amendement 417**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 23 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***23 bis. rappelle la nécessité de mettre en œuvre une approche globale et centrée sur les victimes, de la prévention à la réparation, en passant par la réhabilitation, la protection et l'obligation de rendre des comptes, dans le cadre de la lutte contre la torture et les mauvais traitements; réitère, conformément aux orientations révisées sur la politique de l'Union à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptées par le Conseil le 16 septembre 2019, son soutien aux organisations de la société civile dans leurs activités visant à éradiquer la torture et à surveiller les lieux de détention; considère les organisations locales de la société civile comme une priorité dans le cadre de toute coopération bilatérale et multilatérale;*** |

Or. en

**Amendement 418**
**Isabel Wiseler-Lima**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 23 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***23 bis. réitère ses appels à la ratification universelle de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de son protocole facultatif, et réaffirme qu'il est nécessaire que les États mettent leurs dispositions nationales en conformité avec les normes internationales; réaffirme, conformément aux orientations révisées sur la politique de l'Union à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptées par le Conseil le 16 septembre 2019, qu'il importe de s'engager avec les parties prenantes concernées dans la lutte pour l'éradication de la torture et de surveiller les lieux de détention;*** |

Or. en

**Amendement 419**
**Mariusz Kamiński**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 23 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***23 bis. condamne les tortures, le travail forcé et la privation de soins de santé infligés aux prisonniers politiques par le régime de Loukachenko; invite le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres institutions à remplir leurs missions de soutien aux prisonniers politiques; invite la communauté internationale à appliquer la compétence universelle aux membres de l'appareil répressif responsables de l'emprisonnement des prisonniers politiques du régime de Loukachenko et*** |

***des conditions difficiles dans lesquelles ceux-ci sont détenus;***

Or. pl

**Amendement 420**
**Sebastian Tynkkynen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 23 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***23 bis condamne avec la plus grande fermeté la torture systématique des prisonniers de guerre ukrainiens par la Russie dans le cadre de sa guerre d'agression brutale; exige que les responsables de la torture et de l'exécution de prisonniers ukrainiens soient amenés à répondre de leurs actes;*** |

Or. fi

**Amendement 421**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 16 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***Droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques*** |

Or. en

**Amendement 422**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 23 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***23 ter. réaffirme la nécessité de protéger l'espace démocratique de l'Union et l'exercice des libertés fondamentales, en particulier les libertés de réunion et d'association; met l'accent sur la répression de plus en plus violente des manifestations et des rassemblements pacifiques au sein de l'espace de l'Union dévolu à la société civile, avec des cas de torture et de mauvais traitements ayant entraîné des décès et d'autres violations graves; souligne la nécessité de renforcer ce droit fondamental en combinaison avec l'interdiction absolue de la torture et des mauvais traitements;*** |

Or. en

**Amendement 423**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 17**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| Droit à l'alimentation | Droit à l'alimentation ***et à l'eau*** |

Or. en

**Amendement 424**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 24**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 24. rappelle que le droit à l'alimentation, y compris l'accès physique | 24. rappelle que le droit à l'alimentation, y compris l'accès physique |

et économique à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer, est un droit fondamental; est extrêmement préoccupé par les difficultés qui pèsent sur le droit à l'alimentation dans le monde entier, en particulier dans les situations de guerre et de conflit; ***prend acte avec inquiétude des informations de plus en plus nombreuses faisant état d'une instrumentalisation des denrées alimentaires dans des situations de conflit armé***; invite l'Union et ses États membres à promouvoir des lignes directrices obligatoires sur le droit à l'alimentation sans discrimination au sein du système des Nations unies;

et économique à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer, est un droit fondamental; est extrêmement préoccupé par les difficultés qui pèsent sur le droit à l'alimentation dans le monde entier, en particulier dans les situations de guerre et de conflit; ***condamne fermement l'utilisation faite de l'insécurité alimentaire à des fins politiques dans le cadre de la guerre, ou la menace brandie d'y recourir, ainsi que les effets délétères de la spéculation sur le prix des denrées***; invite l'Union et ses États membres à promouvoir des lignes directrices obligatoires sur le droit à l'alimentation sans discrimination au sein du système des Nations unies; ***demande en particulier un cessez-le-feu immédiat et permanent dans la bande de Gaza afin de garantir à tous ses habitants un accès ininterrompu à la nourriture et à l'eau;***

Or. en

**Amendement 425**
**Hana Jalloul Muro**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 24**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 24. rappelle que le droit à l'alimentation, y compris l'accès physique et économique à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer, est un droit fondamental; est extrêmement préoccupé par les difficultés qui pèsent sur le droit à l'alimentation dans le monde entier, en particulier dans les situations de guerre et de conflit; prend acte avec inquiétude des informations de plus en plus nombreuses faisant état d'une instrumentalisation des denrées alimentaires dans des situations de conflit armé; invite l'Union et ses États membres à promouvoir des lignes directrices | 24. rappelle que le droit à l'alimentation, y compris l'accès physique et économique à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer, est un droit fondamental; est extrêmement préoccupé par les difficultés qui pèsent sur le droit à l'alimentation dans le monde entier, en particulier dans les situations de guerre et de conflit; prend acte avec inquiétude des informations de plus en plus nombreuses faisant état d'une instrumentalisation des denrées alimentaires dans des situations de conflit armé; invite l'Union et ses États membres à promouvoir des lignes directrices |

| | |
|---|---|
| obligatoires sur le droit à l'alimentation sans discrimination au sein du système des Nations unies; | obligatoires sur le droit à l'alimentation sans discrimination au sein du système des Nations unies; ***demande instamment à l'Union européenne et à ses États membres de soutenir pleinement – politiquement et financièrement – les organisations et les agences qui œuvrent pour garantir le droit à l'alimentation dans les zones de conflit, et condamne la stigmatisation de ces agences et de leur personnel;*** |

Or. en

**Amendement 426**
**Sebastian Tynkkynen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 24**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 24. rappelle que le droit à l'alimentation, y compris l'accès physique et économique à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer, est un droit fondamental; est extrêmement préoccupé par les difficultés qui pèsent sur le droit à l'alimentation dans le monde entier, en particulier dans les situations de guerre et de conflit; prend acte avec inquiétude des informations de plus en plus nombreuses faisant état d'une instrumentalisation des denrées alimentaires dans des situations de conflit armé; invite l'Union et ses États membres à promouvoir des lignes directrices obligatoires sur le droit à l'alimentation sans discrimination au sein du système des Nations unies; | 24. rappelle que le droit à l'alimentation, y compris l'accès physique et économique à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer, est un droit fondamental; est extrêmement préoccupé par les difficultés qui pèsent sur le droit à l'alimentation dans le monde entier, en particulier dans les situations de guerre et de conflit; prend acte avec inquiétude des informations de plus en plus nombreuses faisant état d'une instrumentalisation des denrées alimentaires dans des situations de conflit armé; ***condamne avec la plus grande fermeté les attaques russes contre les navires céréaliers ukrainiens; souligne que la guerre d'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine menace la sécurité alimentaire mondiale;*** invite l'Union et ses États membres à promouvoir des lignes directrices obligatoires sur le droit à l'alimentation sans discrimination au sein du système des Nations unies; |

Or. fi

**Amendement 427**
**Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 24**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 24. rappelle que le droit à l'alimentation, y compris l'accès physique et économique à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer, est un droit fondamental; est extrêmement préoccupé par les difficultés qui pèsent sur le droit à l'alimentation dans le monde entier, en particulier dans les situations de guerre et de conflit; prend acte avec inquiétude des informations de plus en plus nombreuses faisant état d'une instrumentalisation des denrées alimentaires dans des situations de conflit armé; invite l'Union et ses États membres à promouvoir des lignes directrices obligatoires sur le droit à l'alimentation sans discrimination au sein du système des Nations unies; | 24. rappelle que le droit à l'alimentation, y compris l'accès physique et économique à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer, est un droit fondamental; est extrêmement préoccupé par les difficultés qui pèsent sur le droit à l'alimentation dans le monde entier, en particulier dans les situations de guerre et de conflit; prend acte avec inquiétude des informations de plus en plus nombreuses faisant état d'une instrumentalisation des denrées alimentaires dans des situations de conflit armé; invite l'Union et ses États membres à promouvoir des lignes directrices obligatoires sur le droit à l'alimentation sans discrimination au sein du système des Nations unies; ***rappelle l'importance de la déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales pour atteindre la sécurité alimentaire;*** |

Or. en

**Amendement 428**
**Alexander Sell**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 24**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 24. rappelle que le droit à l'alimentation, y compris l'accès physique et économique à une alimentation adéquate | 24. rappelle que le droit à l'alimentation, y compris l'accès physique et économique à une alimentation adéquate |

ou aux moyens de se la procurer, est un droit fondamental; est extrêmement préoccupé par les difficultés qui pèsent sur le droit à l'alimentation dans le monde entier, en particulier dans les situations de guerre et de conflit; prend acte avec inquiétude des informations de plus en plus nombreuses faisant état d'une instrumentalisation des denrées alimentaires dans des situations de conflit armé; ***invite l'Union et ses États membres à promouvoir des lignes directrices obligatoires sur le*** droit à l'alimentation sans ***discrimination au sein du système des Nations unies***;

ou aux moyens de se la procurer, est un droit fondamental; est extrêmement préoccupé par les difficultés qui pèsent sur le droit à l'alimentation dans le monde entier, en particulier dans les situations de guerre et de conflit; prend acte avec inquiétude des informations de plus en plus nombreuses faisant état d'une instrumentalisation des denrées alimentaires dans des situations de conflit armé; ***souligne que l'élaboration des politiques relatives au*** droit à l'alimentation ***relève de la responsabilité des États membres et des organisations internationales telles que les Nations unies, et que l'Union devrait se limiter à jouer un rôle de soutien*** sans ***imposer d'orientations contraignantes***;

Or. en

**Amendement 429**
**Miriam Lexmann**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 24**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 24. rappelle que le droit à l'alimentation, y compris l'accès physique et économique à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer, est un droit fondamental; est extrêmement préoccupé par les difficultés qui pèsent sur le droit à l'alimentation dans le monde entier, en particulier dans les situations de guerre et de conflit; prend acte avec inquiétude des informations de plus en plus nombreuses faisant état d'une instrumentalisation des denrées alimentaires dans des situations de conflit armé; invite l'Union et ses États membres à promouvoir des lignes directrices obligatoires sur le droit à l'alimentation sans discrimination au sein du système des | 24. rappelle que le droit à l'alimentation, y compris l'accès physique et économique à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer, est un droit fondamental; est extrêmement préoccupé par les difficultés qui pèsent sur le droit à l'alimentation dans le monde entier, en particulier dans les situations de guerre et de conflit; prend acte avec inquiétude des informations de plus en plus nombreuses faisant état d'une instrumentalisation des denrées alimentaires dans des situations de conflit armé; invite l'Union et ses États membres à promouvoir des lignes directrices obligatoires sur le droit à l'alimentation sans discrimination au sein du système des Nations unies; ***salue le travail du*** |

| | |
|---|---|
| Nations unies; | ***Programme alimentaire mondial des Nations unies;*** |

Or. en

**Amendement 430**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 24 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***24 bis. réaffirme le droit à l'eau potable et à l'assainissement en tant que droit de l'homme, les deux droits étant complémentaires; souligne que l'accès à l'eau potable est indispensable à une vie saine et digne et qu'il est essentiel au développement de la dignité humaine; souligne que le droit à l'eau est une condition préalable fondamentale à la jouissance d'autres droits et que, par conséquent, il doit être guidé par une logique fondée sur l'intérêt public et sur des biens communs publics et mondiaux; souligne l'importance des orientations de l'Union dans le domaine des droits de l'homme relatives à l'eau potable et à l'assainissement et invite instamment les institutions et les États membres de l'Union à les mettre en œuvre dans les pays tiers et pour les pays tiers ainsi que dans les enceintes multilatérales;*** |

Or. en

**Amendement 431**
**Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 18**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***Changement climatique et environnement*** | ***supprimé*** |

Or. en

**Amendement 432**
**Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 18**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| Changement climatique et environnement | Changement climatique et ***droit à un*** environnement ***propre, sain et durable*** |

Or. en

**Amendement 433**
**Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 25**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***25. souligne que le changement climatique et son incidence sur l'environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; constate avec une profonde inquiétude les menaces*** | ***supprimé*** |

***croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable;***

Or. en

**Amendement 434**
**Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 25**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***25. souligne que le changement climatique et son incidence sur l'environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable;*** | ***supprimé*** |

Or. en

**Amendement 435**
**Catarina Vieira**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 25**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 25. souligne que ***le*** changement climatique ***et son incidence sur l'environnement ont*** des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les ***risques auxquels*** sont ***exposés*** les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable; | 25. souligne que ***la triple crise planétaire du*** changement climatique***, de la perte de biodiversité et de la pollution a*** des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme; reconnaît le travail important des OSC, des ***peuples*** autochtones ***et des communautés locales***, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les ***attaques croissantes auxquelles*** sont ***confrontés*** les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie***; invite l'Union à promouvoir une initiative au niveau des Nations unies pour permettre aux observateurs internationaux de surveiller les atteintes majeures à l'environnement ou les situations dans lesquelles les défenseurs des droits environnementaux sont plus à risque, ainsi qu'à collaborer avec les autorités et à les aider à mettre en place un environnement protecteur pour ces défenseurs; rappelle que les peuples autochtones et les communautés locales jouent un rôle important dans la gestion durable des ressources naturelles et dans la préservation de la biodiversité; invite tous les États, en particulier l'Union et ses États membres, à veiller à ce que les populations autochtones et les communautés locales soient impliquées dans les délibérations et les processus décisionnels de la diplomatie climatique internationale***; constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et |

disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable; ***demande à nouveau des progrès rapides et effectifs vers la reconnaissance du droit à un environnement propre, sain et durable; fait part de son soutien aux efforts déployés sur le plan normatif à l'échelle internationale en ce qui concerne les crimes environnementaux; encourage, à cet égard, l'Union et les États membres à promouvoir la reconnaissance de l'écocide en tant que crime international au titre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale; attire en outre l'attention sur les risques que le changement climatique fait peser sur la paix et la sécurité, étant donné que l'insécurité alimentaire et la pénurie d'eau peuvent entraîner une concurrence pour les ressources naturelles et déboucher ensuite sur une instabilité et des conflits au sein des États et entre ceux-ci; reconnaît que les enfants sont exposés à des risques plus importants en cas de catastrophes liées au climat et qu'ils constituent l'un des groupes les plus touchés; demande à l'Union de se concentrer sur les effets du changement climatique sur la jouissance des droits de l'enfant;***

Or. en

**Amendement 436**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 25**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 25. souligne que le changement climatique et son incidence sur l'environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des | 25. souligne que le changement climatique et son incidence sur l'environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme***, y compris les plus fondamentaux, tels que l'accès à l'eau,*** |

droits de l’homme relatifs à l’environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d’un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l’homme relatifs à l’environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d’armes de destruction massive et d’autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l’environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable;

***aux ressources naturelles et à la nourriture***; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des droits de l’homme relatifs à l’environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d’un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l’homme relatifs à l’environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; ***rappelle que la transition vers les énergies propres doit être juste et respecter les droits fondamentaux de chacun;*** constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d’armes de destruction massive et d’autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l’environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable; ***attire notamment l’attention sur le lien entre l’exploitation des ressources naturelles et le financement, direct ou indirect, des conflits, des guerres et de la violence, y compris par des entreprises multinationales; est conscient que les conséquences environnementales du changement climatique peuvent exacerber les migrations et les déplacements forcés;***

Or. en

**Amendement 437**
**Sandra Gómez López, Nacho Sánchez Amor**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 25**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 25. souligne que le changement climatique et son incidence sur l’environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l’homme; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des | 25. souligne que le changement climatique et son incidence sur l’environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l’homme***; constate que les communautés qui contribuent le moins au changement*** |

droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable;

***climatique sont les plus susceptibles d'être concernées par les risques climatiques et les catastrophes naturelles, et demande, à cet égard, d'accroître le soutien aux groupes les plus vulnérables***; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable; ***réaffirme l'importance de la réalisation des objectifs de développement durable et de la réduction des émissions pour la protection des droits de l'homme des générations actuelles et futures;***

Or. en

**Amendement 438**
**Tomasz Froelich**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 25**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 25. ***souligne que le changement climatique et son incidence sur l'environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme;*** reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la | 25. reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les |

protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable;

militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable; ***exprime son inquiétude quant aux conséquences de l'externalisation de la politique climatique de l'Union sur les droits des populations autochtones, ainsi que sur les droits et les libertés des personnes dans le monde entier; alerte sur la quête d'hydrogène d'origine renouvelable de l'Union, celle-ci ne devant pas être menée au détriment des populations et de l'environnement dans d'autres parties du monde;***

Or. de

**Amendement 439**
**Sebastian Tynkkynen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 25**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 25. souligne que le changement climatique et son incidence sur l'environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de | 25. souligne que le changement climatique et son incidence sur l'environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; ***condamne également la destruction, au nom de l'activisme environnemental, de*** |

| | |
|---|---|
| destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable; | ***sites et d'œuvres d'art ayant une valeur culturelle et historique;*** constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable; |

Or. fi

**Amendement 440**
**Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 25**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 25. souligne que le changement climatique et son incidence sur l'environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable; | 25. souligne que le changement climatique et son incidence sur l'environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, ***des communautés locales traditionnelles,*** des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable***, y compris l'accès à la terre et aux sources d'eau***; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones ***et des communautés locales,*** et demande que leur protection effective soit garantie; constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et |

durable;

Or. en

**Amendement 441**
**Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 25**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 25. souligne que le changement climatique et son incidence sur l'environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable; | 25. souligne que le changement climatique et son incidence sur l'environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable; ***se félicite, à cet égard, de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité;*** |

Or. en

**Amendement 442**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 25 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***25 bis. demande à l'Union et à ses États membres de reconnaître et de protéger les droits des peuples autochtones à la propriété coutumière et au contrôle de leurs terres et de leurs ressources naturelles, tel qu'énoncé dans la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et dans la convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT), et d'observer le principe de consentement préalable, libre et éclairé; demande aux États membres qui ne l'ont pas encore fait de ratifier la convention nº 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux;*** |

Or. en

**Amendement 443**
**Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 25 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***25 bis. insiste sur la nécessité de lutter efficacement contre les déplacements de personnes provoqués par les destructions de l'environnement et le changement climatique, qui augmentent le risque de violations des droits de l'homme et les vulnérabilités face à différentes formes d'exploitation;*** |

Or. en

**Amendement 444**
**Marion Maréchal, Nicolas Bay**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 26**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 26. demande la mise en place d'une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans toutes les politiques extérieures de l'Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l'enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales, la traite des êtres humains, le travail des enfants, le recrutement d'enfants soldats, le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l'extrême pauvreté; condamne en outre l'augmentation du nombre de décès d'enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d'une protection efficace des droits de l'enfant dans le cadre de guerres actives; demande à nouveau la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans l'ensemble des politiques extérieures de l'Union; | 26. demande la mise en place d'une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans toutes les politiques extérieures de l'Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l'enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales, la traite des êtres humains, le travail des enfants, le recrutement d'enfants soldats, le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l'extrême pauvreté; ***souligne que l'enregistrement des enfants réfugiés et des enfants migrants en situation irrégulière, y compris la collecte de leurs données biométriques, conformément aux lignes directrices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés sur les normes opérationnelles d'enregistrement et de documentation, constitue une étape cruciale pour assurer leur sécurité et prévenir toutes les formes d'abus, y compris leur recrutement comme enfants soldats;*** condamne en outre l'augmentation du nombre de décès d'enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d'une protection efficace des droits de l'enfant dans le cadre de guerres actives; demande à nouveau la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans l'ensemble des politiques extérieures de l'Union; |

Or. fr

**Amendement 445**
**Carlo Fidanza, Alberico Gambino, Paolo Inselvini, Arkadiusz Mularczyk**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 26**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 26. demande la mise en place d'une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans toutes les politiques extérieures de l'Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l'enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales, la traite des êtres humains, le travail des enfants, le recrutement d'enfants soldats, le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l'extrême pauvreté; condamne en outre l'augmentation du nombre de décès d'enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d'une protection efficace des droits de l'enfant dans le cadre de guerres actives; demande à nouveau la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans l'ensemble des politiques extérieures de l'Union; | 26. demande la mise en place d'une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l'enfant***, notamment pour les enfants les plus marginalisés et ceux qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables,*** dans toutes les politiques extérieures de l'Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l'enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales, la traite des êtres humains, ***les pratiques telles que la gestation pour autrui,*** le travail des enfants, le recrutement d'enfants soldats, le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l'extrême pauvreté; condamne en outre l'augmentation du nombre de décès d'enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d'une protection efficace des droits de l'enfant dans le cadre de guerres actives; ***demande à l'Union de mettre en place de nouvelles initiatives visant à promouvoir et protéger les droits de l'enfant, qui permettent la réhabilitation et la réintégration des enfants touchés par les conflits, en leur offrant un environnement protégé, familial et communautaire comme cadre naturel de vie, dans lequel les soins et l'éducation sont des éléments fondamentaux;*** |

demande à nouveau la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans l'ensemble des politiques extérieures de l'Union;

Or. it

**Amendement 446**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 26**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 26. demande la mise en place d'une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans toutes les politiques extérieures de l'Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l'enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales, la traite des êtres humains, le travail des enfants, le recrutement d'enfants soldats, le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l'extrême pauvreté; condamne en outre l'augmentation du nombre de décès d'enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d'une protection efficace des droits de l'enfant dans le cadre de guerres actives; demande à nouveau la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans l'ensemble des | 26. demande la mise en place d'une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans toutes les politiques extérieures de l'Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l'enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales, la traite des êtres humains, le travail des enfants, le recrutement d'enfants soldats, le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l'extrême pauvreté; condamne en outre l'augmentation du nombre de décès d'enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d'une protection efficace des droits de l'enfant dans le cadre de guerres actives; demande à nouveau la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits des enfants dans l'ensemble des politiques extérieures ***et intérieures*** de |

politiques extérieures de l'Union;

l'Union; ***demande aux États-Unis, en tant que seul pays à ne pas avoir ratifié la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, de le faire d'urgence afin de permettre la ratification universelle de cet instrument fondamental;***

Or. en

**Amendement 447**
**Viktória Ferenc, András László, Kinga Gál**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 26**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 26. demande la mise en place d'une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans toutes les politiques extérieures de l'Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l'enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales, la traite des êtres humains, le travail des enfants, le recrutement d'enfants soldats, le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l'extrême pauvreté; condamne en outre l'augmentation du nombre de décès d'enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d'une protection efficace des droits de l'enfant dans le cadre de guerres actives; demande à nouveau la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans l'ensemble des | 26. demande la mise en place d'une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans toutes les politiques extérieures de l'Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l'enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales, la traite des êtres humains, le travail des enfants, le recrutement d'enfants soldats, le manque d'accès à l'éducation***, y compris au droit à l'éducation dans la langue maternelle,*** et aux soins de santé, la malnutrition et l'extrême pauvreté; condamne en outre l'augmentation du nombre de décès d'enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d'une protection efficace des droits de l'enfant dans le cadre de guerres actives; demande à nouveau la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion |

politiques extérieures de l’Union;

et de la défense des droits de l’enfant dans l’ensemble des politiques extérieures de l’Union;

Or. en

**Amendement 448**
**Matthieu Valet, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 26**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 26. demande la mise en place d’une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l’enfant dans toutes les politiques extérieures de l’Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et l’application des droits de l’enfant dans les situations de crise ou d’urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l’enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales, la traite des êtres humains, le travail des enfants, le recrutement d’enfants soldats, le manque d’accès à l’éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l’extrême pauvreté; condamne en outre l’augmentation du nombre de décès d’enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d’une protection efficace des droits de l’enfant dans le cadre de guerres actives; demande à nouveau la mise en place d’une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l’enfant dans l’ensemble des politiques extérieures de l’Union; | 26. demande la mise en place d’une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l’enfant dans toutes les politiques extérieures de l’Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et l’application des droits de l’enfant dans les situations de crise ou d’urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l’enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales ***féminines et les abus sexuels en ligne***, la traite des êtres humains, le travail des enfants, le recrutement d’enfants soldats, le manque d’accès à l’éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l’extrême pauvreté; condamne en outre l’augmentation du nombre de décès d’enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d’une protection efficace des droits de l’enfant dans le cadre de guerres actives; demande à nouveau la mise en place d’une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l’enfant dans l’ensemble des politiques extérieures de l’Union; |

Or. en

**Amendement 449**
**Sebastian Tynkkynen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 26**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 26. demande la mise en place d'une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans toutes les politiques extérieures de l'Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l'enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales, la traite des êtres humains, le travail des enfants, le recrutement d'enfants soldats, le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l'extrême pauvreté; condamne en outre l'augmentation du nombre de décès d'enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d'une protection efficace des droits de l'enfant dans le cadre de guerres actives; demande à nouveau la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans l'ensemble des politiques extérieures de l'Union; | 26. demande la mise en place d'une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans toutes les politiques extérieures de l'Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l'enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales ***des filles et des garçons***, la traite des êtres humains, le travail des enfants, le recrutement d'enfants soldats, le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l'extrême pauvreté; condamne en outre l'augmentation du nombre de décès d'enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d'une protection efficace des droits de l'enfant dans le cadre de guerres actives; demande à nouveau la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans l'ensemble des politiques extérieures de l'Union; |

Or. fi

**Amendement 450**
**Alice Teodorescu Måwe**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 26**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 26. demande la mise en place d'une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans toutes les politiques extérieures de l'Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l'enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales, la traite des êtres humains, le travail des enfants, le recrutement d'enfants soldats, le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l'extrême pauvreté; condamne en outre l'augmentation du nombre de décès d'enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d'une protection efficace des droits de l'enfant dans le cadre de guerres actives; demande à nouveau la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans l'ensemble des politiques extérieures de l'Union; | 26. demande la mise en place d'une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans toutes les politiques extérieures de l'Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l'enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales, ***l'oppression liée à l'honneur,*** la traite des êtres humains, le travail des enfants, le recrutement d'enfants soldats, le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l'extrême pauvreté; condamne en outre l'augmentation du nombre de décès d'enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d'une protection efficace des droits de l'enfant dans le cadre de guerres actives; demande à nouveau la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans l'ensemble des politiques extérieures de l'Union; |

Or. sv

**Amendement 451**
**Sebastian Tynkkynen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 26 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***26 bis. condamne avec la plus grande*** |

***fermeté l'enlèvement d'enfants ukrainiens et leur déportation en Russie; rappelle qu'en raison de ces actions, la Cour pénale internationale a lancé un mandat d'arrêt à l'encontre de Vladimir Poutine et de la commissaire russe aux droits de l'enfant, Maria Lvova-Belova; rappelle que les actions de la Russie visent à effacer l'identité ukrainienne des enfants et à les élever comme des Russes; considère qu'il s'agit là d'une preuve de la nature génocidaire de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine;***

Or. fi

**Amendement 452**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 26 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***26 bis. condamne fermement le fait que, selon le Comité des droits de l'enfant, depuis le 7 octobre, quelque 17 000 enfants ont été tués dans la bande de Gaza, des dizaines sont morts de malnutrition et 3 500 risquent de mourir en raison du manque de nourriture, au moins un million ont été déplacés, 21 000 sont portés disparus, 20 000 ont perdu un ou leurs deux parents et 17 000 sont seuls ou séparés de leur famille, et, dans certains cas, détenus arbitrairement;*** |

Or. en

**Amendement 453**
**Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Lucia Yar, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Barry Andrews, Nathalie Loiseau, Dan Barna**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 26 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***26 bis. souligne l'importance de combler le déficit de financement pour permettre aux pays d'atteindre les cibles de l'objectif de développement durable (ODD) 4 visant à assurer une éducation de qualité et de garantir l'accès à l'éducation pour tous les enfants et les jeunes; réitère ses appels à lutter contre les normes culturelles et les préjugés sexistes qui empêchent les filles et les femmes de recevoir une éducation, et demande instamment la création de systèmes éducatifs tenant compte de la dimension de genre dans le monde entier;*** |

Or. en

**Amendement 454**
**András László, Matthieu Valet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 26 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***26 bis. déplore les initiatives d'organisations non gouvernementales (ONG) et de médias qui violent le droit des enfants à un développement sain et naturel en promouvant les «soins d'affirmation de genre»; demande aux institutions de l'Union de défendre le développement sain et naturel des mineurs dans le monde entier;*** |

Or. en

**Amendement 455**
**Matthieu Valet, András László, Pierre-Romain Thionnet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 26 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***26 bis. rappelle que l'article 7 de la Convention relative aux droits de l'enfant (CNUDE) stipule que l'enfant a, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux; condamne les méthodes de procréation qui violent ce droit, comme la gestation pour autrui;*** |

Or. en

**Amendement 456**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 26 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***26 ter. insiste sur le rôle que joue l'éducation dans le développement des enfants et des jeunes du monde entier; souligne que l'accès à une éducation sexuelle complète et obligatoire est un droit de l'homme et un outil essentiel pour prévenir la discrimination, la violence et l'exploitation fondées sur le genre et doter les jeunes des connaissances nécessaires pour protéger leur santé et leur donner les moyens d'agir;*** |

Or. en

**Amendement 457**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 20**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| Droits des femmes et égalité de genre | Droits des femmes***, y compris la santé et les droits en matière de sexualité et de*** |

***procréation,*** et égalité de genre

Or. en

**Amendement 458**
**Miriam Lexmann**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 20**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| Droits des femmes ***et*** égalité ***de genre*** | Droits des femmes***,*** égalité ***et droit à la vie*** |

Or. en

**Amendement 459**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union***,*** ses États membres ***et les partenaires partageant les mêmes valeurs*** à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits***, de situations d'après conflit et de déplacements***, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; ***condamne les réactions négatives continues à l'égard de l'égalité des genres et des droits des femmes, notamment toutes les tentatives pour réduire les droits et protections existants, ainsi que la législation, les politiques et les pratiques qui continuent de refuser ou de limiter ces droits dans de nombreux pays;*** invite l'Union ***et*** ses États membres à intensifier |

l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales;

leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles***; appelle de ses vœux une charte européenne des droits de la femme comprenant le droit à l'avortement***; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul ***et invite les États membres de l'Union qui ne l'ont pas encore fait à ratifier et à mettre en œuvre la convention d'Istanbul dès que possible***; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales;

Or. en

**Amendement 460**
**András László**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, ***condamne le recours à la violence contre les femmes et les enfants, notamment le viol, le meurtre, l'esclavage sexuel, la grossesse forcée et la stérilisation forcée, comme*** |

partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne ***avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que*** la violence fondée sur le genre; ***se réjouit de l'adhésion*** de l'Union ***européenne à la convention d'Istanbul***; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales;

***arme de guerre,*** en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne la violence fondée sur le genre; ***réitère avec force son appel à lutter contre les avortements sélectifs en fonction du sexe, qui ciblent en particulier les filles et les femmes; appelle de ses vœux un engagement et un soutien plus forts*** de l'Union ***en faveur de la protection de la maternité dans les pays tiers, en particulier des mères faisant l'objet d'hostilité, de discrimination ou de stigmatisation en raison de leur état de mère ou de femme enceinte, ou qui se trouvent dans une situation de chômage ou de pauvreté***; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales;

Or. en

**Amendement 461**
**Marion Maréchal**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de |

discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales;

discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; ***déplore vivement les cas de mutilations génitales féminines, de meurtres d'honneur, de mariages d'enfants et de mariages forcés, qui sont des pratiques particulièrement répandues dans les communautés islamiques;*** se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; ***encourage les États membres à lutter contre la pratique de la gestation pour autrui qui constitue une forme d'exploitation du corps des femmes;***

Or. fr

**Amendement 462**
**Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Lucia Yar, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Jan-Christoph Oetjen, Nathalie Loiseau, Dan Barna**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et |

| | |
|---|---|
| servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; | servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; ***demande instamment aux autres États membres de l'Union de ratifier la convention d'Istanbul sans plus attendre;*** invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; ***condamne fermement les politiques des talibans à l'égard des femmes et des filles, qui constituent un apartheid des sexes, et demande que l'Union poursuive et accroisse son soutien afin de donner aux filles et aux femmes afghanes les moyens d'accéder à l'éducation et au marché du travail;*** |
| | Or. en |

**Amendement 463**
**Tomasz Froelich**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. ***souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes;*** déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de ***discriminations*** et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; ***invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux*** femmes ***la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes***; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; | 27. déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de ***différences de traitement*** et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; ***précise que les*** femmes ***sont soumises à des inégalités de traitement dans la plupart des pays islamiques, et que celles-ci se fondent sur des normes culturelles et des pratiques religieuses dont tiennent souvent compte à la fois le droit civil et le droit pénal; souligne que la violence domestique, le viol conjugal, le mariage forcé, le mariage temporaire, le mariage d'enfants, les meurtres d'honneur et la mutilation génitale féminine constituent des pratiques qui restent encore largement répandues dans nombre de pays islamiques; se dit très préoccupé par les conséquences de la migration de masse sur la liberté et les droits des femmes, ainsi que sur leur sécurité en Europe***; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; |

Or. de

**Amendement 464**
**Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits |

| | |
|---|---|
| humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; | humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; ***souligne la nécessité de continuer à combattre et à condamner avec la plus grande fermeté les lois antiavortement cruelles et misogynes qui punissent les femmes et les filles de peines d'emprisonnement de plusieurs décennies, même en cas de viol, d'inceste ou lorsque la vie de la femme enceinte est en danger;*** souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; |
| | Or. en |

**Amendement 465**
**Miriam Lexmann**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

| | |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté ***les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que*** la violence fondée sur le genre***; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul***; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres***, y compris le droit à la vie,*** sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection ***de la vie et*** des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté la violence fondée sur le genre; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; ***souligne l'importance de préserver les droits des femmes, en veillant à ce que leur santé, leur sécurité et leur dignité soient protégées, en particulier dans le contexte de l'accès aux soins de santé et de la protection sur le lieu de travail; s'oppose à la pratique de la gestation pour autrui, qu'il considère comme une marchandisation du corps des femmes et des enfants, et demande instamment à l'Union de protéger les femmes contre une telle exploitation;*** souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; |
| | Or. en |

**Amendement 466**
**Hana Jalloul Muro**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences ***de manière disproportionnée***, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles***, et à inclure une approche d'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques en tenant compte des effets différenciés des enjeux mondiaux, tels que le changement climatique ou les conflits***; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; |
| | Or. en |

**Amendement 467**
**Nathalie Loiseau**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie***; est consterné par l'utilisation du viol et de la violence sexuelle comme arme de guerre, et souligne la nécessité de faire la lumière sur ces cas et d'améliorer la coopération internationale pour lutter contre l'impunité de ces crimes***; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; |
| | Or. en |

**Amendement 468**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits***, de situations d'après conflit et de déplacements***, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; ***soutient entièrement le rôle de l'ambassadeur de l'Union chargé du genre et de la diversité, et réclame des ressources accrues pour son mandat;*** |

Or. en

**Amendement 469**
**Sebastian Tynkkynen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier ***dans les sociétés qui appliquent la charia et*** dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; ***soutient fermement l'autodétermination des femmes et condamne le port forcé du voile;*** souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; |
| | Or. fi |

**Amendement 470**
**Arkadiusz Mularczyk**
au nom du groupe ECR

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté ***les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que*** la violence fondée sur le genre***; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul***; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté la violence fondée sur le genre; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; |

Or. en

**Amendement 471**
**Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à |

| | |
|---|---|
| des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales*;* | des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales***, les meurtres d'honneur, les mariages d'enfants et les mariages forcés, qui sont tous particulièrement répandus dans les communautés islamiques;*** |

Or. en

**Amendement 472**
**Sandra Gómez López, Nacho Sánchez Amor**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de |

| | |
|---|---|
| filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences***, en particulier*** dans le cadre de conflits, ***et qu'elles soient*** privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; | jeunes filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences***; rappelle que,*** dans le cadre de conflits, ***les femmes sont*** privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie***; condamne fermement, à cet égard, l'utilisation de la violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles comme instrument de guerre***; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; |

Or. en

**Amendement 473**
**Matthieu Valet, András László, Pierre-Romain Thionnet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et |

qu’elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l’Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles***; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l’adhésion de l’Union européenne à la convention d’Istanbul***; invite l’Union et ses partenaires internationaux à redoubler d’efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l’égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales;

qu’elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie***, comme l’illustre la persistance des avortements sélectifs en fonction du sexe dans certains pays, y compris en Europe***; invite l’Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; invite l’Union et ses partenaires internationaux à redoubler d’efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l’égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales;

Or. en

**Amendement 474**
**Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Jan-Christoph Oetjen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l’égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l’état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d’être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu’elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l’Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits | 27. souligne que les droits des femmes et l’égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l’état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d’être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu’elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l’Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits |

| | |
|---|---|
| fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; | fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; ***déplore qu'un certain nombre d'États membres de l'Union ne l'aient pas encore ratifiée;*** invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; |
| | Or. en |

**Amendement 475**
**Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté ***les attaques croissantes contre la santé et les*** | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté la violence ***croissante***; invite l'Union et ses |

***droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que*** la violence ***fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul***; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales;

partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales***, les mariages forcés et toutes les autres pratiques particulièrement répandues dans les communautés islamiques***;

Or. en

**Amendement 476**
**Alice Teodorescu Måwe**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler | 27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits***, du fait de l'oppression liée à l'honneur***, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses |

d’efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l’égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales;

partenaires internationaux à redoubler d’efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l’égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales;

Or. sv

**Amendement 477**
**Cristian Terheş**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 27. souligne que les droits des femmes et l’égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l’état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d’être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu’elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l’Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre ***la santé et*** les droits ***en matière de sexualité et de procréation*** dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre***; se réjouit de l’adhésion de l’Union européenne à la convention d’Istanbul***; invite l’Union et ses partenaires internationaux à redoubler d’efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l’égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer | 27. souligne que les droits des femmes et l’égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l’état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d’être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu’elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; invite l’Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre les droits ***des femmes, y compris l’accès à des soins de santé maternels,*** dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; invite l’Union et ses partenaires internationaux à redoubler d’efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l’égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; |

entièrement les mutilations génitales;

Or. en

**Amendement 478**
**Cristian Terheş**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***27 bis. souligne qu'il est essentiel de protéger les droits des femmes enceintes, en garantissant un soutien global à leur santé, à leur sécurité et à leur dignité;*** |

Or. en

**Amendement 479**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***27 bis. est conscient que la promotion et la protection de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation sont essentielles pour parvenir à l'égalité de genre et souligne le droit d'accéder à des services complets en la matière, y compris à des méthodes contraceptives modernes, à l'avortement sûr et légal, aux soins maternels, prénatals et postnatals, à la procréation assistée, ainsi que l'accès à l'information et à l'éducation sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, y compris une éducation sexuelle complète, exempte de toute discrimination, contrainte ou violence; demande que la feuille de route annoncée sur les droits des femmes aborde de*** |

***manière exhaustive et renforce la protection de tous les droits des femmes, y compris la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Union;***

Or. en

**Amendement 480**
**Matthieu Valet, András László, Pierre-Romain Thionnet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***27 bis. condamne la pratique de la gestation pour autrui, qui compromet la dignité humaine, exploite le corps de la femme et ses fonctions reproductives et assigne à l'enfant à naître le rang d'objet; invite les États membres à suivre l'exemple de l'Italie, qui a récemment adopté une loi renforçant l'interdiction de la gestation pour autrui en la rendant illégale à l'étranger; salue l'initiative de la Déclaration de Casablanca, un groupe international d'experts, de chercheurs, de juristes et de médecins qui ont élaboré une proposition de convention internationale pour l'abolition universelle de la gestation pour autrui;*** |

Or. en

**Amendement 481**
**Bert-Jan Ruissen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***27 bis. réitère sa condamnation de la gestation pour autrui sous toutes ses*** |

***formes, un phénomène mondial qui suppose nécessairement la traite d'êtres humains et exploite les femmes, en ciblant particulièrement les femmes vulnérables sur le plan financier et social; souligne que cette pratique viole les droits et la dignité des femmes, et qu'elle a de graves répercussions sur leur santé ainsi que des implications transfrontières;***

Or. en

**Amendement 482**
**Carlo Fidanza, Alberico Gambino, Paolo Inselvini, Arkadiusz Mularczyk**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***27 bis. condamne la pratique de la gestation pour autrui, qui va à l'encontre de la dignité humaine de la femme et qui réduit son corps et ses fonctions reproductives à des marchandises; estime qu'il est nécessaire d'interdire, y compris pour les femmes vulnérables des pays en développement, la gestation pour autrui, qui est une forme d'exploitation reproductive du corps des femmes.*** |

Or. it

**Amendement 483**
**Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***27 bis. condamne encore une fois la pratique de la gestation pour autrui, un phénomène mondial qui expose les femmes du monde entier à l'exploitation*** |

***et à la traite des êtres humains tout en ciblant particulièrement les femmes vulnérables sur le plan financier et social; souligne ses graves répercussions sur les femmes, sur leurs droits et sur leur santé, ainsi que ses implications transfrontières;***

Or. en

**Amendement 484**
**Miriam Lexmann**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***27 bis. condamne l'utilisation de la violence contre les femmes et les enfants, notamment le viol, le meurtre, l'esclavage sexuel, la grossesse forcée et la stérilisation forcée, comme arme de guerre;*** |

Or. en

**Amendement 485**
**András László, Matthieu Valet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***27 bis. demande à l'Union de défendre les filles, les femmes et les droits des femmes sur la base du sexe biologique des individus;*** |

Or. en

**Amendement 486**
**Nathalie Loiseau**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***27 bis. réitère son soutien indéfectible à toutes les femmes opprimées dans le monde, en particulier les femmes d'Afghanistan, qui ont été rayées de la vie publique et ne peuvent exercer leurs droits fondamentaux à l'éducation et au travail en raison de l'interprétation extrême de la charia par les talibans, et les femmes d'Iran, qui sont toujours soumises à une restriction inhumaine de leurs droits deux ans après la répression brutale du mouvement «Femmes, vie, liberté»; soutient l'initiative internationale visant à codifier l'apartheid des sexes en tant que crime contre l'humanité dans le cadre des travaux relatifs à une future convention sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité;*** |

Or. en

**Amendement 487**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***27 bis. condamne la politique dévastatrice d'apartheid des sexes menée par les talibans en Afghanistan, et demande instamment aux autorités de facto de rétablir immédiatement la participation pleine, égale et significative des femmes et des filles à la vie publique, en particulier l'accès à l'éducation, aux soins de santé et au travail; demande à l'Union et à ses États membres de reconnaître l'apartheid des sexes comme un crime au regard du*** |

***droit international, afin que l'Afghanistan et les responsables de ce crime soient tenus de rendre des comptes;***

Or. en

**Amendement 488**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***27 ter. reconnaît que l'apartheid des sexes constitue une forme systématique et institutionnalisée d'oppression, qui prive les femmes et les filles de leurs droits fondamentaux sur la seule base de leur sexe; note avec une profonde inquiétude l'enracinement de l'apartheid des sexes dans diverses régions, où les femmes sont confrontées à d'importantes restrictions en matière d'éducation, d'emploi, de soins de santé et de liberté de circulation, souvent étayées par des cadres juridiques et culturels qui renforcent les discriminations fondées sur le genre;*** |

Or. en

**Amendement 489**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***27 ter. est conscient que la promotion et la protection de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation sont essentielles pour parvenir à l'égalité de genre et souligne le droit d'accéder à des*** |

***services complets en la matière, y compris à des méthodes contraceptives modernes, à l'avortement sûr et légal, aux soins maternels, prénatals et postnatals, à la procréation assistée, ainsi que l'accès à l'information et à l'éducation sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, y compris une éducation sexuelle complète, exempte de toute discrimination, contrainte ou violence; demande à l'Union, au SEAE et aux États membres de prendre des mesures énergiques afin d'accorder une priorité élevée à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, y compris l'accès à l'avortement sûr et légal, ainsi que de les promouvoir dans le cadre de leurs relations multilatérales et bilatérales, conformément au droit international en matière de droits de l'homme et aux normes internationales et aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en la matière;***

Or. en

**Amendement 490**
**Miriam Lexmann**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***27 ter. condamne fermement le recours au mariage précoce et forcé imposé aux femmes et aux filles; invite la Commission et le représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme à se pencher sur la question des mariages précoces et forcés dans des pays comme le Pakistan;*** |

Or. en

**Amendement 491**
**Cristian Terheş**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***27 ter. condamne fermement toutes les formes de gestation pour autrui, qu'elles soient commerciales ou altruistes, et demande instamment à la Commission de proposer une législation visant à empêcher l'exploitation des femmes dans le cadre de tels arrangements;*** |

Or. en

**Amendement 492**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 27 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***27 quater. invite instamment l'Union européenne et ses États membres à s'attaquer de manière proactive à l'apartheid des sexes en renforçant les efforts diplomatiques, en prenant des mesures économiques ciblées et en mettant en place des mécanismes de reddition de comptes qui soutiennent les organisations de la société civile qui défendent l'égalité des genres; appelle à reconnaître officiellement l'apartheid des sexes comme une violation distincte des droits de l'homme et à soutenir les initiatives internationales visant à le qualifier de crime contre l'humanité, en contribuant ainsi à l'établissement d'une norme mondiale en matière de reddition de comptes;*** |

Or. en

**Amendement 493**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 21**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| Droits des réfugiés et des demandeurs d'asile | Droits ***des migrants,*** des réfugiés et des demandeurs d'asile |

Or. en

**Amendement 494**
**Nacho Sánchez Amor, Francisco Assis**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 21**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| Droits des réfugiés et des demandeurs d'asile | Droits ***des migrants,*** des réfugiés et des demandeurs d'asile |

Or. en

**Amendement 495**
**András László, Matthieu Valet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses*** | ***supprimé*** |

***États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;***

---

***[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).***

Or. en

**Amendement 496**
**Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. ***dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit;*** rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; ***demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant*** | 28. rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; |

***leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;***

---

***[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).***

Or. en

**Amendement 497**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des | 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force***, y compris aux frontières extérieures de l'Union***; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des |

migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à ***poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer*** leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés ***et aux*** pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à ***respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment en mettant immédiatement fin aux renvois forcés violents et illégaux à ses frontières extérieures, en menant des opérations de recherche et de sauvetage et en permettant le débarquement rapide dans un port sûr des personnes secourues en mer, et en renforçant considérablement*** leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés***, notamment par la réinstallation et l'admission humanitaire, ainsi qu'aux*** pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; ***souligne que le respect des droits fondamentaux devrait être une condition préalable à cette coopération; souligne l'implication d'un certain nombre d'autorités de pays tiers dans des systèmes de trafic de migrants, et demande instamment à l'Union de veiller à ne pas contribuer à ces pratiques en finançant directement ou indirectement ces entités;*** souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs***; insiste pour que l'Union et tous ses États membres fassent en sorte que tous les accords de réadmission et de coopération en matière de migration conclus avec des pays tiers respectent strictement les normes internationales en matière de droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit maritime, et en particulier la convention relative au statut des réfugiés; demande à l'Union et à ses États membres de suspendre tout soutien ou coopération directs ou indirects dans le domaine migratoire avec des parties connues pour***

| | |
|---|---|
| | ***avoir commis de graves violations des droits de l'homme des réfugiés, des migrants ou des demandeurs d'asile; réitère son appel à la Commission pour qu'elle intègre des évaluations ex ante des incidences sur les droits de l'homme avant la signature de nouveaux partenariats potentiels avec des pays tiers, ainsi que des mécanismes de contrôle visant à garantir que le soutien financier de l'Union ne contribue pas directement ou indirectement à des violations des droits de l'homme; demande l'abolition de la pratique consistant à conclure avec des pays tiers des accords informels de coopération en matière de migration, afin de garantir la transparence et de permettre le contrôle parlementaire et démocratique***; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires; |
| [10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657). | [10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657). |

Or. en

**Amendement 498**
**Tomasz Froelich**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. ***dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la*** coopération ***de l'Union*** avec les pays ***partenaires à cet égard***; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; ***souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les*** | 28. ***constate avec inquiétude que les frontières extérieures de l'Union subissent une pression à la fois constante et croissante et que, depuis 2015, plus de 2,39 millions de migrants ont traversé la mer Méditerranée pour arriver en Europe; précise qu'il n'est plus possible de surmonter les actuels obstacles dans les domaines de l'asile et de la migration à cause de la forte augmentation de la migration irrégulière; souligne que le manque de performance du système de l'Union en matière de retour favorise l'immigration clandestine et que les difficultés en matière de*** coopération avec les pays ***d'origine des migrants expliquent en partie le faible taux de retour des migrants clandestins; plaide en faveur de l'aide apportée aux demandeurs d'asile et aux migrants dans leurs pays et régions d'origine, qui est à privilégier au contrôle de l'immigration clandestine en Europe; appelle de ses vœux la mise en place de systèmes de retour plus performants dans les États membres de l'Union et de centres d'accueil dans les pays tiers***; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; ***déplore que la Cour des comptes européenne ait à nouveau fait état d'une utilisation des ressources du fonds fiduciaire d'urgence de l'Union qui ne cible pas la lutte contre les causes de l'immigration clandestine***; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est |

***talents avec les pays partenaires;***

indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements;

***[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).***

Or. de

**Amendement 499**
**Mariusz Kamiński**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. ***dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité*** des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile***; rappelle que*** les États ***ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard;*** souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre | 28. ***attire l'attention sur la situation*** des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force***, ainsi que sur les défis liés à la pression migratoire croissante***; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile***, ainsi que leurs obligations envers*** les États ***d'accueil***; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le |

décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; ***souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;***

dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements;

***[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).***

Or. pl

**Amendement 500**
**Hana Jalloul Muro**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme | 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme |

leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants***; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations*** et ***d'organiser des*** campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine ***et de transit*** des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants***, tout comme la diffusion d'informations*** et ***l'organisation de*** campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs***; dénonce, à cet égard, la conclusion d'accords informels sur la gestion des migrations avec des pays de transit connus pour ne pas respecter les droits fondamentaux des migrants, sans le contrôle du Parlement européen, et invite la Commission européenne et les États membres à inclure des clauses solides en matière de droits de l'homme, des mécanismes de contrôle et des évaluations des incidences***; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants ***et des femmes*** et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union***, telles que des visas humanitaires,***

et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

Or. en

**Amendement 501**
**Mika Aaltola**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien | 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien |

aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires; ***demande à l'Union et à ses États membres d'aborder le phénomène de la migration instrumentalisée orchestrée par Moscou et les entités qui lui sont liées, et souligne la nécessité d'une analyse globale de la migration instrumentalisée, de l'élaboration de contre-mesures efficaces et de l'examen de ses conséquences sur le cadre des droits de l'homme;***

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

Or. en

**Amendement 502**
**Miriam Lexmann**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile***;*** ***rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international***; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration ***irrégulière*** et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; ***souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays*** | 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile***,*** ***ainsi que l'instrumentalisation de la migration comme arme par des adversaires étrangers***; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; |

***partenaires;***

---

***[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).***

Or. en

**Amendement 503**
**Andrey Kovatchev**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne | 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international***; souligne l'importance de l'enregistrement en tant qu'outil essentiel pour protéger les réfugiés et garantir l'intégrité des systèmes de protection des réfugiés, et prévenir le détournement de l'aide humanitaire, la traite des êtres humains et l'enrôlement d'enfants dans des milices armées***; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment |

qu’il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d’organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l’Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu’il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d’immigration sûres et légales vers l’Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l’UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l’UE» (COM(2022)0657).

dans leur pays d’origine; invite l’Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu’il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d’organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l’Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu’il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d’immigration sûres et légales vers l’Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l’UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l’UE» (COM(2022)0657).

Or. en

**Amendement 504**
**Nacho Sánchez Amor, Francisco Assis**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d’asile et des personnes déplacées de force; réaffirme | 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des ***migrants, des*** réfugiés, des demandeurs d’asile et des personnes déplacées de force; |

leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard***; déplore la montée de la xénophobie, du racisme et de la discrimination à l'égard des migrants, ainsi que les différentes formes de violence auxquelles ils sont confrontés, y compris lors de leur déplacement, et les nombreux obstacles qu'ils rencontrent, notamment en matière d'accès aux soins de santé***; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents

dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

Or. en

**Amendement 505**
**Nathalie Loiseau**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits | 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard***; condamne l'instrumentalisation des migrations aux frontières de l'Union par des acteurs étrangers, qui constitue une attaque hybride contre les États membres ainsi qu'une déshumanisation des migrants***; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite |

avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

Or. en

**Amendement 506**
**Sandra Gómez López, Nacho Sánchez Amor**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme | 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des ***migrants, des*** réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; |

leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile***; souligne que, pour exercer ce droit, le processus bureaucratique doit être clairement défini, et qu'ils devraient recevoir une assistance en cas de besoin***; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

Or. en

**Amendement 507**
**Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les | 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international***, mais souligne que ces droits doivent être mis en balance avec les droits des citoyens des États membres***; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne |

risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; ***souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;***

qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements;

---

***[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).***

Or. en

**Amendement 508**
**Sebastian Tynkkynen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. ***dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité*** des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force***; réaffirme leurs droits humains inaliénables*** et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que | 28. ***réaffirme les droits humains inaliénables*** des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force et leur droit fondamental de demander l'asile; ***souligne que les États membres ont le droit d'organiser le traitement des demandes d'asile en dehors de l'Union, étant donné que le système actuel fait l'objet d'abus systématiques;*** rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en |

| | |
|---|---|
| l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE[10]», ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires; | matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE[10]», ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires; |
| [10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657). | [10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657). |
| | Or. fi |

**Amendement 509**
**Arkadiusz Mularczyk**
au nom du groupe ECR

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à ***poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits*** avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de | 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres ***à collaborer davantage*** avec les pays tiers ***qui*** restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays |

la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

partenaires;

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

Or. en

**Amendement 510**
**Alice Teodorescu Måwe**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie | 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie |

des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs***, ainsi que des renseignements sur les règles de l'Union en matière de migration, afin d'épargner un voyage futile et dangereux aux personnes ne pouvant pas prétendre à l'asile***; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

Or. sv

**Amendement 511**
**Emmanouil Fragkos**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur | 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile ***dans des pays sûrs limitrophes de leur État d'origine*** et des personnes déplacées de |

droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration ***irrégulière*** et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et

force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile ***dans des pays voisins sûrs***; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration ***illégale*** et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et

des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

Or. el

**Amendement 512**
**Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations | 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers***, dans le plein respect des droits fondamentaux,*** restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte |

humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

Or. en

**Amendement 513**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour | 28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international***; dénonce les décès en mer ainsi que sur d'autres routes migratoires, et rejette les violations des droits de l'homme et les violations subies par les réfugiés et les migrants***; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de |

comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il ***importe*** de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union ***et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»[10], ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires***;

la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il ***est essentiel*** de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union ***pour prévenir le trafic de migrants***;

---

***[10] Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).***

Or. en

**Amendement 514**
**Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 – point 1 (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***1) invite la Commission à tracer une orientation politique forte et claire pour veiller à ce que l'aide au développement et les investissements de l'Union ne soient pas autorisés, à moins que l'État bénéficiaire n'ait accepté des accords de gestion des migrations qui permettent le retour de tous les citoyens avec un ordre d'expulsion valable dans un État membre ou la création de centres de traitement et d'accueil des demandes d'asile dans les pays tiers partenaires;*** |

Or. en

**Amendement 515**
**Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 – point 2 (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***2) demande qu'une politique de placement régional des réfugiés soit élaborée et que le financement international soit conditionné à la mise en œuvre effective des accords de retour et de réadmission avec les pays tiers;*** |

Or. en

**Amendement 516**
**Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 – point 3 (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***3) dénonce le fait que la politique migratoire menée par l'Union depuis de*** |

***nombreuses années est responsable de l'érosion des droits de l'homme et de la sécurité des citoyens des États membres, étant donné que les migrants clandestins ne risqueraient pas leur vie pour se rendre en Europe si les politiques de l'Union ne créaient pas de facteurs d'attraction;***

Or. en

**Amendement 517**
**Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 – point 4 (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***4) note avec inquiétude que les organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle majeur dans la facilitation du trafic de migrants en agissant comme un service de navette et en conseillant aux migrants de contourner les lois nationales en leur expliquant de se débarrasser de leurs documents de voyage et d'identification; souligne que les ONG qui facilitent l'immigration clandestine ne devraient recevoir aucun financement de l'Union et réaffirme que les opérations illégales de recherche et de sauvetage menées par les ONG devraient être criminalisées;*** |

Or. en

**Amendement 518**
**Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

***28 bis. juge extrêmement préoccupante la pratique consistant à conclure des arrangements informels avec des pays tiers sur la coopération en matière de migration, arrangements sur lesquels le Parlement européen ne peut exercer aucun contrôle; invite les États membres à assurer la transparence et à permettre l'exercice d'un contrôle parlementaire et démocratique, notamment en ce qui concerne la coopération avec des parties connues pour avoir commis des violations des droits de l'homme; invite la Commission et les États membres à intégrer des évaluations préalables ainsi que des mécanismes de suivi visant à mesurer l'incidence sur les droits de l'homme de la coopération en matière de migration avec des pays tiers et à en communiquer les résultats au Parlement; insiste sur l'inclusion de clauses relatives aux droits de l'homme dans les accords en matière de migration, et demande la suspension de ces accords en cas de violation des droits de l'homme;***

Or. en

**Amendement 519**
**Marion Maréchal**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 bis. rappelle que le droit d'asile et les droits des réfugiés ne sauraient être absolus et qu'ils sont subordonnés au devoir des États de garantir et conserver la paix civile sur leur territoire; déplore le dévoiement de ces droits par des organisations non gouvernementales (ONG) et des associations qui, par leurs actions et leurs conseils, contribuent au trafic de migrants; souligne que ces ONG et associations ne devraient recevoir*** |

***aucun financement de l'Union; réaffirme que les activités de soutien à l'entrée illégale dans les États membres, telles que les opérations de recherche et de sauvetage menées par des ONG, devraient faire l'objet de poursuites judiciaires;***

Or. fr

**Amendement 520**
**Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 bis. constate la duplicité et la complicité des ONG dans la facilitation du trafic d'êtres humains dans l'Union européenne; souligne que les entités privées ne devraient pas participer à la réalisation d'opérations de recherche et de sauvetage, ce qui constitue une violation des lois nationales; réitère son appel à bloquer le financement de ces «groupes de la société civile» qui agissent comme un service de navette illégal pour faire entrer clandestinement des migrants, et réitère son appel à tenir ces ONG pour responsables du trafic de migrants et de la traite d'êtres humains;*** |

Or. en

**Amendement 521**
**Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 bis. est fermement convaincu qu'un*** |

***renforcement de l'aide humanitaire, accompagné d'objectifs clairs en matière d'état de droit et de gouvernance, ainsi que de mesures visant à décourager et à limiter l'immigration clandestine, est nécessaire pour que l'Union soit en mesure de répondre aux crises naissantes; demande que les bénéficiaires et l'utilisation de ces aides fassent l'objet d'un suivi attentif et que le Parlement européen soit constamment informé de cette utilisation;***

Or. en

**Amendement 522**
**Emmanouil Fragkos**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 bis. invite la Commission européenne à envisager la création, sur les territoires de pays tiers, de zones spéciales européennes dans lesquelles:*** |
| | ***a) l'acquis communautaire européen sera pleinement appliqué;*** |
| | ***b) les investissements des entreprises européennes seront concentrés;*** |
| | ***c) toutes les personnes souhaitant trouver un refuge et du travail dans un environnement européen pourront se rendre en toute sécurité.*** |

Or. el

**Amendement 523**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 bis. invite à respecter le principe de non-refoulement vers des pays où la vie et la liberté des personnes seraient menacées; regrette que certains aient même été renvoyés à la frontière ou expulsés vers des lieux où leur vie était en danger au mépris du droit international, y compris le droit d'asile;*** |

Or. en

**Amendement 524**
**Barry Andrews, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Jan-Christoph Oetjen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 bis. invite la Commission et les États membres à procéder à une évaluation des droits de l'homme avant la conclusion de tout accord de migration avec les pays partenaires; réaffirme que le Parlement devrait être associé à ce processus, afin d'assurer un contrôle parlementaire et une surveillance démocratique;*** |

Or. en

**Amendement 525**
**András László, Matthieu Valet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 bis. condamne les activités des pseudo-ONG qui facilitent l'immigration clandestine massive sur le continent européen; invite ces organisations à cesser de faire l'amalgame entre les*** |

***immigrés clandestins et les véritables demandeurs d'asile, car cela nuit à la tolérance et aux efforts de protection que ces derniers méritent;***

Or. en

**Amendement 526**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 ter. invite l'Union et ses États membres à faire preuve d'une transparence absolue quant à l'attribution de fonds provenant de pays tiers pour la coopération en matière de migration et à veiller à ce que le financement, la formation ou d'autres formes de soutien de l'Union liés à la migration en faveur de pays tiers ne facilitent pas directement ou indirectement la perpétration de violations des droits de l'homme, ni ne renforcent ou ne perpétuent l'impunité pour de telles violations; demande la suspension de tous les accords et des négociations d'accords de réadmission avec les pays qui ne respectent pas les droits de l'homme; demande instamment que tous les projets et initiatives de coopération en matière migratoire financés par l'Union ou par des États membres fassent l'objet d'évaluations ex ante minutieuses et indépendantes de leurs incidences sur les droits de l'homme et d'un suivi du début à la fin, et réclame que les résultats de ces évaluations et de ce suivi lui soient communiqués;*** |

Or. en

**Amendement 527**

**Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 ter. note avec inquiétude que les ONG jouent un rôle majeur dans la facilitation du trafic de migrants en agissant comme un service de navette et en indiquant aux migrants comment contourner les lois nationales, en leur expliquant de se débarrasser de leurs documents de voyage et d'identification; souligne que les ONG qui facilitent la migration clandestine ne devraient recevoir aucun financement de l'Union et réaffirme que les opérations illégales de recherche et de sauvetage menées par des ONG, ainsi que toutes les autres activités de soutien à l'entrée illégale dans les États membres, devraient faire l'objet de poursuites conformément au droit national;*** |

Or. en

**Amendement 528**
**Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 ter. souligne que la poursuite de la migration issue de pays islamiques radicaux, tels que l'Afghanistan, vers l'Europe risque d'importer les lois fondamentalistes de la charia, ce qui porterait atteinte aux droits des femmes en Europe; demande instamment aux États membres de mettre un terme à l'afflux massif en provenance de ces pays, principalement composé de jeunes hommes adultes; demande la mise en*** |

***œuvre rapide et efficace de mesures visant à réadmettre les migrants qui constituent une menace pour la sécurité européenne et l'application des accords de réadmission pour les migrants clandestins;***

Or. en

**Amendement 529**
**András László, Matthieu Valet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 ter. condamne les gouvernements qui se livrent à des attaques hybrides en utilisant des immigrés clandestins pour mettre à rude épreuve le système d'asile européen; invite les États membres à cesser de financer les organisations qui facilitent le transport des immigrés clandestins dans les ports des États membres de l'Union et aux frontières extérieures de l'espace Schengen;*** |

Or. en

**Amendement 530**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 quater. invite l'Union et ses États membres à ne pas inclure de fonds pour l'accueil des réfugiés ou des migrants, ni de politiques de contrôle ou de retour des migrants dans l'aide publique au développement, ni de conditionnalité de l'aide dans ce domaine; dénonce, en*** |

***particulier, la conditionnalité de l'aide apportée à certains pays sous la forme d'accords de réadmission et la multiplication des négociations dans ce domaine;***

Or. en

**Amendement 531**
**András László, Matthieu Valet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 quater. invite les missions de l'Union dans le monde à veiller à ce que les réfugiés reçoivent une assistance et le statut de réfugié dans le premier pays sûr, conformément à la Convention de Genève, et à rechercher les moyens par lesquels l'Union peut aider les réfugiés à retourner dans leur pays d'origine dès que possible après la fin du conflit;*** |

Or. en

**Amendement 532**
**Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 quater. rappelle que le retour et le rapatriement des criminels étrangers sont essentiels au maintien de la sécurité publique, à la sauvegarde de l'état de droit et au maintien de l'intégrité des systèmes d'immigration et d'asile au sein de l'Union européenne;*** |

Or. en

**Amendement 533**
**Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 quinquies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 quinquies. invite instamment les États membres et l'Union à exercer une pression diplomatique, économique et politique sur les pays tiers pour qu'ils réadmettent rapidement leurs ressortissants qui ont commis des délits dans l'Union européenne, en particulier ceux qui font l'objet d'une décision d'expulsion légale ou administrative; souligne que les accords de coopération, les échanges, les politiques en matière de visas et l'assistance financière aux pays tiers devraient être subordonnés au respect des obligations de réadmission; appelle de ses vœux, à cet égard, un accroissement et une amélioration de la coopération entre les États membres;*** |

Or. en

**Amendement 534**
**Matthieu Valet, Thierry Mariani, Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 28 sexies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***28 sexies. rappelle que le Sahara occidental est un territoire souverain du Maroc, et condamne le soutien continu de l'Algérie au Front Polisario; déplore que ce soutien déstabilise la région et augmente par conséquent le nombre*** |

***d'habitants locaux qui tentent d'immigrer illégalement en Europe, et facilite le travail des trafiquants d'êtres humains dans la conduite de leurs activités inhumaines et dans l'établissement de nouvelles routes migratoires;***

Or. en

**Amendement 535**
**Mariusz Kamiński**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 21 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***condamne la politique coloniale poursuivie par Moscou et l'oppression systématique des populations autochtones ainsi que des minorités nationales et ethniques en Fédération de Russie et dans les territoires qu'elle occupe, notamment les persécutions visant les Tatars de Crimée autochtones dans la péninsule ukrainienne de Crimée; demande à la communauté internationale d'attirer l'attention sur ce problème et d'exercer une pression sur Moscou afin de mettre fin aux violations du droit de l'homme et des normes internationales, notamment le droit de pratiquer sa propre langue, sa propre culture et sa propre religion; dénonce particulièrement l'exploitation disproportionnée des minorités ethniques, lesquelles ont été utilisées comme de la chair à canon par Moscou lors de son invasion à grande échelle de l'Ukraine, ce qui aggrave la dévastation démographique de ces communautés;*** |

Or. pl

**Amendement 536**
**Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 22**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| Droits des ***personnes LGBTIQ+*** | Droits des ***citoyens du monde*** |

Or. en

**Amendement 537**
**András László, Matthieu Valet**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 22**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| Droits des personnes ***LGBTIQ+*** | Droits des personnes ***LGB*** |

Or. en

**Amendement 538**
**Tomasz Froelich**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 29**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+) dans le monde entier; est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des*** | ***supprimé*** |

***personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde;***

Or. de

**Amendement 539**
**Cristian Terheş**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 29**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers ***des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+) dans le monde entier***; ***est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde;*** | 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers ***les femmes et les minorités***; |

Or. en

**Amendement 540**
**Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 29**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

| | |
|---|---|
| 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes ***lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+)*** dans le monde entier; ***est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde;*** | 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes dans le monde entier; |

Or. en

**Amendement 541**
**Matthieu Valet, Jordan Bardella, András László, Sebastiaan Stöteler, Pierre-Romain Thionnet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 29**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers ***des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+) dans le monde entier***; ***est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en*** | 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers ***toute personne en raison de son orientation sexuelle***; |

***tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde;***

Or. en

**Amendement 542**
**András László, Matthieu Valet**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 29**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes lesbiennes, gays***,*** bisexuelles***, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+***) dans le monde entier; ***est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde;*** | 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes lesbiennes, gays ***et*** bisexuelles ***(LGB***) dans le monde entier; |

Or. en

**Amendement 543**
**Arkadiusz Mularczyk**
au nom du groupe ECR

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 29**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

| | |
|---|---|
| 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et ***le meurtre, commises envers des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+)*** dans le monde entier; ***est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde;*** | 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et ***l'assassinat d'individus en raison de leur orientation sexuelle, qui se produisent*** dans le monde entier; |

Or. en

**Amendement 544**
**Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 29**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers ***des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+)*** dans le monde entier; est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme***; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des*** | 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers ***toute personne, sans distinction d'origine, d'ethnie, de religion ou de croyance,*** dans le monde entier; est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme***, une pratique courante dans les pays islamiques***; |

***personnes LGBTIQ+ dans le monde***;

Or. en

**Amendement 545**
**Sandra Gómez López, Nacho Sánchez Amor**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 29**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+) dans le monde entier; est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde; | 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+) dans le monde entier; est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme; ***demande d'adopter des politiques spécifiques protégeant les personnes LGBTIQ+ et leur donnant les outils nécessaires pour signaler en toute sécurité une violation de leurs droits; s'inquiète particulièrement au sujet des personnes LGBTIQ+ vivant sous des régimes non démocratiques ou dans des situations de conflit, et préconise des mécanismes de réponse rapide pour protéger ces personnes ainsi que leurs défenseurs;*** demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde; |

Or. en

**Amendement 546**

**Lucia Yar, Barry Andrews, Dan Barna, Petras Auštrevičius**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 29**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+) dans le monde entier; est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde; | 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+) dans le monde entier; est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde; ***demande de rejeter le recours à la peine de mort quelles que soient les circonstances ainsi que tout texte de loi qui imposerait la peine de mort pour homosexualité; invite l'Union et ses États membres à engager une nouvelle fois les pays à reconsidérer leur position sur la peine de mort; relève en outre que le fait de prononcer la peine de mort sur la base d'une telle législation équivaut en soi à une exécution arbitraire et constitue une violation de l'article 6 du pacte international relatif aux droits civils et politiques;*** |

Or. en

**Amendement 547**
**Robert Biedroń**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 29**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+) dans le monde entier; est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde; | 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+) dans le monde entier***; demande que des cadres juridiques horizontaux contraignants soient mis en place dans les pays tiers pour protéger les personnes LGBTIQ+ contre la discrimination et la violence, et que des dispositions de lutte contre la discrimination axées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre soient incluses dans les accords internationaux, afin d'uniformiser les droits des personnes LGBTIQ+***; est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde; |

Or. en

**Amendement 548**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 29**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non | 29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non |

| | |
|---|---|
| binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+) dans le monde entier; est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde; | binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+) dans le monde entier; est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde***, y compris la mise en œuvre effective des lignes directrices de l'Union visant à promouvoir et à garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes LGBTIQ***+; |
| | Or. en |

**Amendement 549**
**Marion Maréchal**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 29 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***29 bis. rappelle que l'Union n'a pas vocation à relayer les revendications des associations LGBTIQ+ qui militent pour la reconnaissance de droits particuliers en contradiction avec des réalités biologiques et génétiques élémentaires constitutives des différences sexuelles entre les hommes et les femmes; déplore que, sous couvert d'éducation sexuelle, des programmes scolaires fassent la promotion de l'idéologie du genre;*** |
| | Or. fr |

**Amendement 550**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 30**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 30. est préoccupé par les difficultés qui entravent la pleine jouissance des droits des personnes handicapées; demande une nouvelle fois à l'Union d'aider les pays partenaires à élaborer des politiques en faveur des aidants des personnes handicapées; demande que l'Union, dans sa politique extérieure, ait recours à la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 en tant qu'outil permettant d'améliorer la situation des personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne la pauvreté et la discrimination, mais aussi les problèmes d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi ainsi que la participation à la vie politique; | 30. est préoccupé par les difficultés qui entravent la pleine jouissance des droits des personnes handicapées***; souligne les complications supplémentaires auxquelles sont confrontées les personnes handicapées dans des situations de conflit, car elles sont plus vulnérables à la violence et ne bénéficient souvent pas de soins de santé adéquats; invite instamment toutes les parties à des situations de conflit dans le monde entier à prendre des mesures adéquates pour atténuer autant que possible les risques auxquels elles sont exposées***; demande une nouvelle fois à l'Union d'aider les pays partenaires à élaborer des politiques en faveur des aidants des personnes handicapées; demande que l'Union, dans sa politique extérieure, ait recours à la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 en tant qu'outil permettant d'améliorer la situation des personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne la pauvreté et la discrimination, mais aussi les problèmes d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi ainsi que la participation à la vie politique; |

Or. en

**Amendement 551**
**Ioan-Rareş Bogdan**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 30**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 30. est préoccupé par les difficultés qui entravent la pleine jouissance des droits | 30. est préoccupé par les difficultés qui entravent la pleine jouissance des droits |

| | |
|---|---|
| des personnes handicapées; demande une nouvelle fois à l'Union d'aider les pays partenaires à élaborer des politiques en faveur des aidants des personnes handicapées; demande que l'Union, dans sa politique extérieure, ait recours à la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 en tant qu'outil permettant d'améliorer la situation des personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne la pauvreté et la discrimination, mais aussi les problèmes d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi ainsi que la participation à la vie politique; | des personnes handicapées; demande une nouvelle fois à l'Union d'aider les pays partenaires à élaborer des politiques en faveur des aidants des personnes handicapées; demande que l'Union, dans sa politique extérieure, ait recours à la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 en tant qu'outil permettant d'améliorer la situation des personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne la pauvreté et la discrimination, mais aussi les problèmes d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi ainsi que la participation à la vie politique; ***encourage l'Union à soutenir les pays partenaires dans l'élaboration de politiques économiques inclusives qui favorisent les formations professionnelles accessibles et les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées, en encourageant leur participation économique pleine et active;*** |

Or. en

**Amendement 552**
**Sandra Gómez López, Nacho Sánchez Amor**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 30**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 30. est préoccupé par les difficultés qui entravent la pleine jouissance des droits des personnes handicapées; demande une nouvelle fois à l'Union d'aider les pays partenaires à élaborer des politiques en faveur des aidants des personnes handicapées; demande que l'Union, dans sa politique extérieure, ait recours à la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 en tant qu'outil permettant d'améliorer la situation des personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne la pauvreté et la discrimination, mais aussi les problèmes | 30. est préoccupé par les difficultés qui entravent la pleine jouissance des droits des personnes handicapées; demande une nouvelle fois à l'Union d'aider les pays partenaires à élaborer des politiques en faveur des aidants ***des personnes handicapées; invite à sensibiliser la société et à lutter contre les comportements discriminatoires à l'égard*** des personnes handicapées; demande que l'Union, dans sa politique extérieure, ait recours à la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 en tant qu'outil permettant d'améliorer la |

| | |
|---|---|
| d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi ainsi que la participation à la vie politique; | situation des personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne la pauvreté et la discrimination, mais aussi les problèmes d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi ainsi que la participation à la vie politique; |

Or. en

**Amendement 553**
**Cristian Terheş**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 30**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 30. est préoccupé par les difficultés qui entravent la pleine jouissance des droits des personnes handicapées; demande une nouvelle fois à l'Union d'aider les pays partenaires à élaborer des politiques en faveur des aidants des personnes handicapées; demande que l'Union, dans sa politique extérieure, ait recours à la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 en tant qu'outil permettant d'améliorer la situation des personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne la pauvreté et la discrimination, mais aussi les problèmes d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi ainsi que la participation à la vie politique; | 30. est préoccupé par les difficultés qui entravent la pleine jouissance des droits des personnes handicapées; demande une nouvelle fois à l'Union d'aider les pays partenaires à élaborer des politiques en faveur des aidants des personnes handicapées; demande que l'Union, dans sa politique extérieure, ait recours à la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 en tant qu'outil permettant d'améliorer la situation des personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne la pauvreté et la discrimination, mais aussi les problèmes d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi ainsi que la participation à la vie politique; ***souligne la nécessité de protéger les enfants handicapés contre toute forme d'exploitation;*** |

Or. en

**Amendement 554**
**Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 30**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 30. est préoccupé par les difficultés qui entravent la pleine jouissance des droits des personnes handicapées; demande une nouvelle fois à l'Union d'aider les pays partenaires à élaborer des politiques en faveur des aidants des personnes handicapées; demande que l'Union, dans sa politique extérieure, ait recours à la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 en tant qu'outil permettant d'améliorer la situation des personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne la pauvreté et la discrimination, mais aussi les problèmes d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi ainsi que la participation à la vie politique; | 30. est préoccupé par les difficultés qui entravent la pleine jouissance des droits des personnes handicapées; demande une nouvelle fois à l'Union d'aider les pays partenaires à élaborer des politiques en faveur des aidants des personnes handicapées***, quel que soit leur genre***; demande que l'Union, dans sa politique extérieure, ait recours à la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 en tant qu'outil permettant d'améliorer la situation des personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne la pauvreté et la discrimination, mais aussi les problèmes d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi ainsi que la participation à la vie politique; |

Or. en

**Amendement 555**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 31**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 31. réitère sa demande à l'Union et à ses États membres de développer de nouvelles voies pour renforcer les droits des personnes âgées en tenant compte des multiples défis auxquels elles sont confrontées, tels que la discrimination fondée sur l'âge, la pauvreté, la violence et le manque de protection sociale, de soins de santé et d'autres services essentiels, ainsi que des obstacles à l'emploi; salue l'action du groupe de travail à composition non limitée des Nations unies sur le vieillissement en vue de l'élaboration d'un nouvel instrument juridique destiné à renforcer la protection des droits fondamentaux des personnes âgées, et | 31. réitère sa demande à l'Union et à ses États membres de développer de nouvelles voies pour renforcer les droits des personnes âgées en tenant compte des multiples défis auxquels elles sont confrontées, tels que la discrimination fondée sur l'âge, la pauvreté, la violence et le manque de protection sociale, de soins de santé et d'autres services essentiels, ainsi que des obstacles à l'emploi; ***rappelle que l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et ses causes ont des répercussions néfastes exponentielles pour les femmes tout au long de leur vie; demande la mise en œuvre de mesures spécifiques pour lutter contre le risque de*** |

| | |
|---|---|
| demande à l'Union et à ses États membres d'envisager de participer activement à ces travaux; | ***pauvreté des femmes âgées, par l'augmentation des pensions mais aussi par l'aide sociale;*** salue l'action du groupe de travail à composition non limitée des Nations unies sur le vieillissement en vue de l'élaboration d'un nouvel instrument juridique destiné à renforcer la protection des droits fondamentaux des personnes âgées, et demande à l'Union et à ses États membres d'envisager de participer activement à ces travaux; |

Or. en

**Amendement 556**
**Francisco Assis, Nacho Sánchez Amor, Hana Jalloul Muro, Chloé Ridel, Robert Biedroń, Marco Tarquinio**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 31**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 31. réitère sa demande à l'Union et à ses États membres de développer de nouvelles voies pour renforcer les droits des personnes âgées en tenant compte des multiples défis auxquels elles sont confrontées, tels que la discrimination fondée sur l'âge, la pauvreté, la violence et le manque de protection sociale, de soins de santé et d'autres services essentiels, ainsi que des obstacles à l'emploi; salue l'action du groupe de travail à composition non limitée des Nations unies sur le vieillissement en vue de l'élaboration d'un nouvel instrument juridique destiné à renforcer la protection des droits fondamentaux des personnes âgées, et demande à l'Union et à ses États membres d'envisager de participer activement à ces travaux; | 31. réitère sa demande à l'Union et à ses États membres de développer de nouvelles voies pour renforcer les droits des personnes âgées en tenant compte des multiples défis auxquels elles sont confrontées, tels que la discrimination fondée sur l'âge, la pauvreté, la violence et le manque de protection sociale, de soins de santé et d'autres services essentiels, ainsi que des obstacles à l'emploi; salue l'action du groupe de travail à composition non limitée des Nations unies sur le vieillissement en vue de l'élaboration d'un nouvel instrument juridique destiné à renforcer la protection des droits fondamentaux des personnes âgées, et demande à l'Union et à ses États membres d'envisager de participer activement à ces travaux; ***souligne la nécessité d'une approche intergénérationnelle transversale dans les politiques de l'Union, afin de bâtir et d'encourager la solidarité entre les jeunes et les personnes*** |

***âgées;***

Or. en

**Amendement 557**
**Viktória Ferenc, András László, Kinga Gál**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 31 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***31 bis. Droits et protection des minorités nationales, ethniques et linguistiques*** |
| | ***souligne l'importance de la protection des minorités nationales, ethniques et linguistiques en tant qu'aspect fondamental des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique; déplore que de nombreux pays, malgré leurs obligations et engagements internationaux à l'égard de la protection des minorités, conduisent une politique d'assimilation forcée des minorités nationales, ethniques et linguistiques en méprisant leurs droits fondamentaux; souligne que les minorités ne devraient pas être une cible ni un instrument de tension ou de conflit militaire; rappelle les obligations conférées aux États par des traités et accords internationaux en matière de protection des droits de ces minorités sur leurs territoires respectifs; invite les gouvernements des pays partenaires de l'Union à respecter les droits des minorités nationales, ethniques et linguistiques, y compris leur culture, leur langue, leur religion, leurs traditions et leur histoire, dans un souci de préservation de la diversité et de l'identité linguistique et culturelle; invite les gouvernements des pays partenaires de l'Union à adopter et à appliquer des politiques globales et des cadres juridiques qui garantissent les droits des minorités nationales, ethniques et*** |

***linguistiques; ajoute que cela doit inclure, entre autres, la garantie de l'accès à l'éducation dans la langue maternelle à tous les niveaux d'enseignement et le droit d'utiliser les langues minoritaires dans les sphères publiques et privées; précise par ailleurs que les gouvernements doivent garantir la participation des représentants des minorités aux processus politiques à tous les niveaux, afin que les voix des minorités soient pleinement prises en considération dans les prises de décisions, et protéger ces communautés contre la discrimination et les discours haineux; demande à l'Union et à ses États membres de renforcer les efforts diplomatiques et la collaboration avec les pays partenaires en vue de promouvoir les droits des minorités, et d'apporter un soutien actif à ces pays partenaires à cette fin; demande à la Commission d'œuvrer en faveur de la protection des droits humains et des libertés fondamentales des personnes appartenant à des minorités dans le monde entier, notamment dans le cadre des programmes thématiques sur les droits de l'homme et la démocratie de l'IVCDCI - Europe dans le monde;***

Or. en

**Amendement 558**
**Marion Maréchal**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 32**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de | 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de |

genre; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine;

genre; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine; ***déplore à cet égard les politiques de discrimination raciale inversée, à l'instar des lois raciales qui sont actuellement en vigueur en Afrique du Sud malgré l'abolition de l'apartheid et qui visent notoirement les Sud-Africains descendants d'Européens;***

Or. fr

**Amendement 559**
**Miriam Lexmann**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 32**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine; | 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie***, d'antisémitisme*** et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine; ***est horrifié par la montée de*** |

***l'antisémitisme à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union, y compris en ligne, et demande que l'Union se dote d'outils efficaces pour surmonter cette crise aiguë en coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs;***

Or. en

**Amendement 560**
**Susanna Ceccardi, Roberto Vannacci, Silvia Sardone**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 32**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de ***racisme, d'intolérance, de xénophobie et de*** discrimination ***fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre***; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme ***et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine***; | 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de discrimination; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme; |

Or. en

**Amendement 561**
**Sandra Gómez López, Nacho Sánchez Amor**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 32**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine; | 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine; ***prône l'adoption ou le renforcement de mécanismes pour signaler les comportements discriminatoires ainsi que l'accès à des voies de recours effectives, afin de mettre un terme à l'impunité;*** |

Or. en

**Amendement 562**
**Tomasz Froelich**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 32**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre; ***condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de*** | 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions***, l'opinion politique ou l'appartenance à un parti politique***, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre; ***note avec inquiétude que dans*** l'Union et ***d'autres régions du monde, les allégations de «discours de*** |

***l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte*** l'Union et ***ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine***;

***haine» font l'objet d'une utilisation abusive visant à criminaliser les opinions divergentes***;

Or. de

**Amendement 563**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 32**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine; | 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie***, d'islamophobie*** et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre***; souligne qu'il importe d'adopter une approche intersectionnelle lorsque l'on aborde les questions de discrimination***; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine; |

Or. en

**Amendement 564**

**András László**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 32**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, ***d'intolérance,*** de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge, l'orientation sexuelle ***ou l'identité de genre***; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à ***prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine***; | 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge, ***le genre et*** l'orientation sexuelle; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à ***défendre les droits de l'homme dans le monde entier***; |

Or. en

**Amendement 565**
**Arkadiusz Mularczyk**
au nom du groupe ECR

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 32**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge, l'orientation sexuelle ou ***l'identité de*** genre; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle | 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge, l'orientation sexuelle ou ***le*** genre; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle |

l’importance capitale de l’éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l’Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d’extrémisme et salue l’adoption d’une stratégie de l’Union dans ce domaine;

l’importance capitale de l’éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l’Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d’extrémisme et salue l’adoption d’une stratégie de l’Union dans ce domaine;

Or. en

**Amendement 566**
**Sebastian Tynkkynen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 32**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d’intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l’origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l’âge, l’orientation sexuelle ou l’identité de genre; condamne ***la menace internationale croissante que représentent*** les discours ***haineux***, y compris en ligne; rappelle l’importance capitale de l’éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l’Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d’extrémisme et salue l’adoption d’une stratégie de l’Union dans ce domaine; | 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d’intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l’origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l’âge, l’orientation sexuelle ou l’identité de genre; condamne les discours ***d’incitation à la violence***, y compris en ligne; rappelle l’importance capitale de l’éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l’Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d’extrémisme et salue l’adoption d’une stratégie de l’Union dans ce domaine; |

Or. fi

**Amendement 567**
**Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 32**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge***,*** l'orientation sexuelle ***ou l'identité de genre***; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine; | 32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge ***ou*** l'orientation sexuelle; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine; |

Or. en

**Amendement 568**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 32 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***32 bis. est très préoccupé par l'ampleur et les effets des hiérarchies fondées sur la caste, et des discriminations et des violations des droits de l'homme liées à ce phénomène, dont le déni d'accès au système judiciaire ou à l'emploi, la persistance des phénomènes ségrégationnistes, la pauvreté, la stigmatisation, et les entraves à l'exercice des droits fondamentaux et au développement humain; demande une nouvelle fois l'élaboration d'une politique de l'Union contre les discriminations fondées sur la caste ainsi que de stratégies locales spécifiques pour permettre de*** |

***lutter contre cette discrimination dans les pays qui sont le plus touchés par celle-ci; recommande que le Parlement européen se penche sur la discrimination fondée sur la caste dans toutes ses commissions et délégations concernées, désigne un point de contact sur la discrimination fondée sur la caste et, lors de ses visites dans les pays tiers concernés par le problème, consulte les organisations pertinentes et évoque la discrimination fondée sur la caste avec les autorités locales et autres interlocuteurs, et organise une audition annuelle pour examiner les actions et les progrès de l'Union à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale;***

Or. en

**Amendement 569**
**Isabel Serra Sánchez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 32 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***32 ter. condamne fermement la discrimination et les violations des droits humains dont sont victimes les femmes en raison de divers aspects de leur identité, y compris celles qui appartiennent aux minorités ethniques telles que les femmes roms; souligne que la discrimination, quel qu'en soit le motif, entraîne des violations des droits dans toutes les sphères de la vie, y compris l'accès à l'éducation, au système de santé et en particulier en matière de sexualité et de procréation, et au travail ainsi qu'à la justice, et demande aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes pour améliorer la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation des groupes*** |

***marginalisés de femmes et éradiquer les obstacles systémiques, financiers, juridiques, pratiques et sociaux qu'elles rencontrent;***

Or. en

**Amendement 570**
**Ioan-Rareş Bogdan**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 33**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 33. rappelle son opposition de principe à la peine de mort, qui est incompatible avec le droit à la vie et qui constitue un traitement cruel, inhumain, dégradant et sans retour; souligne que l'Union doit se battre sans relâche pour l'abolition totale de la peine capitale, objectif majeur de sa politique en matière de droits de l'homme; constate qu'en dépit de la tendance de certains pays tiers à prendre des mesures en vue de l'abolition de la peine de mort, d'importantes difficultés subsistent à cet égard; déplore que, dans d'autres pays tiers, le nombre de condamnations à mort prononcées ait atteint son niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années; invite de nouveau tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à abolir complètement la peine de mort ou à instaurer un moratoire immédiat sur la peine de mort comme première étape en vue de son abolition; | 33. rappelle son opposition de principe à la peine de mort, qui est incompatible avec le droit à la vie et qui constitue un traitement cruel, inhumain, dégradant et sans retour; souligne que l'Union doit se battre sans relâche pour l'abolition totale de la peine capitale, objectif majeur de sa politique en matière de droits de l'homme; constate qu'en dépit de la tendance de certains pays tiers à prendre des mesures en vue de l'abolition de la peine de mort, d'importantes difficultés subsistent à cet égard; déplore que, dans d'autres pays tiers, le nombre de condamnations à mort prononcées ait atteint son niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années; invite de nouveau tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à abolir complètement la peine de mort ou à instaurer un moratoire immédiat sur la peine de mort comme première étape en vue de son abolition; ***invite instamment, à cet égard, l'Union à intensifier ses rapports diplomatiques avec les pays qui continuent de pratiquer la peine de mort, en encourageant le dialogue et la coopération sur les questions relatives aux droits de l'homme et en apportant son soutien à l'élaboration de réformes judiciaires qui pourraient, à terme, conduire à une abolition;*** |

Or. en

**Amendement 571**
**Jorge Martín Frías, Hermann Tertsch**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 33**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 33. rappelle son opposition de principe à la peine de mort, qui est incompatible avec le droit à la vie et qui constitue un traitement cruel, inhumain, dégradant et sans retour; souligne que l'Union doit se battre sans relâche pour l'abolition totale de la peine capitale, objectif majeur de sa politique en matière de droits de l'homme; constate qu'en dépit de la tendance de certains pays tiers à prendre des mesures en vue de l'abolition de la peine de mort, d'importantes difficultés subsistent à cet égard; déplore que, dans d'autres pays tiers, le nombre de condamnations à mort prononcées ait atteint son niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années; invite de nouveau tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à abolir complètement la peine de mort ou à instaurer un moratoire immédiat sur la peine de mort comme première étape en vue de son abolition; | 33. rappelle son opposition de principe à la peine de mort, qui est incompatible avec le droit à la vie et qui constitue un traitement cruel, inhumain, dégradant et sans retour; souligne que l'Union doit se battre sans relâche pour l'abolition totale de la peine capitale, objectif majeur de sa politique en matière de droits de l'homme; constate qu'en dépit de la tendance de certains pays tiers à prendre des mesures en vue de l'abolition de la peine de mort, d'importantes difficultés subsistent à cet égard; déplore que, dans d'autres pays tiers, le nombre de condamnations à mort prononcées ait atteint son niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années; invite de nouveau tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à abolir complètement la peine de mort ou à instaurer un moratoire immédiat sur la peine de mort comme première étape en vue de son abolition; ***dénonce l'approche des deux poids, deux mesures appliquée par l'Union en ce qui concerne les politiques relatives à la peine de mort et à l'avortement;*** |

Or. en

**Amendement 572**
**Catarina Vieira**
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 33**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 33. rappelle son opposition de principe à la peine de mort, qui est incompatible avec le droit à la vie et ***qui constitue un traitement cruel, inhumain, dégradant*** et ***sans retour***; souligne que l'Union doit se battre sans relâche pour l'abolition totale de la peine capitale, objectif majeur de sa politique en matière de droits de l'homme; constate qu'en dépit de la tendance de certains pays tiers à prendre des mesures en vue de l'abolition de la peine de mort, d'importantes difficultés subsistent à cet égard; déplore que, dans d'autres pays tiers, le nombre de condamnations à mort prononcées ait atteint son niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années; invite de nouveau tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à abolir complètement la peine de mort ou à instaurer un moratoire immédiat sur la peine de mort comme première étape en vue de son abolition; | 33. rappelle son opposition de principe à la peine de mort, qui est ***irréversible et*** incompatible avec le droit à la vie et ***avec l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains*** et ***dégradants***; souligne que l'Union doit se battre sans relâche pour l'abolition totale de la peine capitale, objectif majeur de sa politique en matière de droits de l'homme; constate qu'en dépit de la tendance de certains pays tiers à prendre des mesures en vue de l'abolition de la peine de mort, d'importantes difficultés subsistent à cet égard; déplore que, dans d'autres pays tiers, le nombre de condamnations à mort prononcées ait atteint son niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années; invite de nouveau tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à abolir complètement la peine de mort ou à instaurer un moratoire immédiat sur ***le recours à*** la peine de mort ***(condamnations et exécutions)*** comme première étape en vue de son abolition; |
| | Or. en |

**Amendement 573**
**Isabel Wiseler-Lima**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 33**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 33. rappelle son opposition de principe à la peine de mort, qui est incompatible avec le droit à la vie et ***qui constitue un traitement cruel, inhumain, dégradant*** et ***sans retour***; souligne que l'Union doit se battre sans relâche pour l'abolition totale de la peine capitale, objectif majeur de sa politique en matière de droits de l'homme; constate qu'en dépit de la tendance de certains pays tiers à prendre des mesures en vue de l'abolition de la peine de mort, | 33. rappelle son opposition de principe à la peine de mort, qui est incompatible avec le droit à la vie et ***avec l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains*** et ***dégradants***; souligne que l'Union doit se battre sans relâche pour l'abolition totale de la peine capitale, objectif majeur de sa politique en matière de droits de l'homme; constate qu'en dépit de la tendance de certains pays tiers à prendre des mesures en vue de l'abolition |

d’importantes difficultés subsistent à cet égard; déplore que, dans d’autres pays tiers, le nombre de condamnations à mort prononcées ait atteint son niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années; invite de nouveau tous les pays qui ne l’ont pas encore fait à abolir complètement la peine de mort ou à instaurer un moratoire immédiat sur la peine de mort comme première étape en vue de son abolition;

de la peine de mort, d’importantes difficultés subsistent à cet égard; déplore que, dans d’autres pays tiers, le nombre de condamnations à mort prononcées ait atteint son niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années; invite de nouveau tous les pays qui ne l’ont pas encore fait à abolir complètement la peine de mort ou à instaurer un moratoire immédiat sur ***le recours à*** la peine de mort ***(condamnations et exécutions)*** comme première étape en vue de son abolition;

Or. en

**Amendement 574**
**Arkadiusz Mularczyk**
au nom du groupe ECR

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 33**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 33. rappelle son opposition de principe à la peine de mort, qui est incompatible avec le droit à la vie et qui constitue un traitement cruel, inhumain, dégradant et sans retour; souligne que l’Union doit se battre sans relâche pour l’abolition totale de la peine capitale, objectif majeur de sa politique en matière de droits de l’homme; constate qu’en dépit de la tendance de certains pays tiers à prendre des mesures en vue de l’abolition de la peine de mort, d’importantes difficultés subsistent à cet égard; déplore que, dans d’autres pays tiers, le nombre de condamnations à mort prononcées ait atteint son niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années; invite de nouveau tous les pays qui ne l’ont pas encore fait à abolir complètement la peine de mort ou à instaurer un moratoire immédiat sur la peine de mort comme première étape en vue de son abolition; | 33. rappelle son opposition de principe à la peine de mort, qui est incompatible avec le droit à la vie et qui constitue un traitement cruel, inhumain, dégradant et sans retour***; préconise le respect des droits des enfants à naître***; souligne que l’Union doit se battre sans relâche pour l’abolition totale de la peine capitale, objectif majeur de sa politique en matière de droits de l’homme; constate qu’en dépit de la tendance de certains pays tiers à prendre des mesures en vue de l’abolition de la peine de mort, d’importantes difficultés subsistent à cet égard; déplore que, dans d’autres pays tiers, le nombre de condamnations à mort prononcées ait atteint son niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années; invite de nouveau tous les pays qui ne l’ont pas encore fait à abolir complètement la peine de mort ou à instaurer un moratoire immédiat sur la peine de mort comme |

première étape en vue de son abolition;

Or. en

**Amendement 575**
**Marion Maréchal**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 34**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU; | 34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction***; demeure préoccupé par la situation des chrétiens dans le monde dont les communautés religieuses restent les plus persécutées et par les destructions et les actes de profanation et de vandalisme qui affectent le patrimoine religieux chrétien, y compris en Europe***; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les |

mécanismes et commissions compétentes de l'ONU; ***encourage l'Union et les États membres à élaborer et mettre en œuvre un plan de protection du patrimoine chrétien historique partout où il est menacé de destruction et d'abandon;***

Or. fr

**Amendement 576**
**Isabel Wiseler-Lima**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 34**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes | 34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction***; est préoccupé par la montée, à l'échelle mondiale, de l'intolérance à l'égard des différentes communautés religieuses***; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers***; souligne que la liberté relative au choix d'une religion et au fait d'être croyant ou non est un droit de l'homme qui ne peut être puni; condamne par conséquent l'existence et la mise en œuvre de lois en matière d'«apostasie» et de «blasphème» qui conduisent à des peines sévères, à des traitements dégradants et même, dans certains cas, à des condamnations à mort***; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et |

de l’ONU;

complémentaire avec le RSUE pour les droits de l’homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l’homme; invite l’Union et ses États membres à redoubler d’efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l’ONU;

Or. en

**Amendement 577**
**Bert-Jan Ruissen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 34**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l’instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l’exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d’octroyer davantage de ressources à l’envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l’extérieur de l’Union afin qu’il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu’il est nécessaire que l’envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l’homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l’homme; invite l’Union et ses États membres à redoubler d’efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de | 34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l’instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l’exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers***; souligne que la liberté relative au choix d’une religion et au fait d’être croyant ou non est un droit fondamental qui ne peut être passible de mort ou de tout autre traitement dégradant; condamne par conséquent l’existence et la mise en œuvre de lois dites d’apostasie qui criminalisent et punissent le choix actif d’une religion, et le fait d’être croyant ou non***; recommande d’octroyer davantage de ressources à l’envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l’extérieur de l’Union afin qu’il puisse exercer son |

| | |
|---|---|
| religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU; | mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU; |
| | Or. en |